

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 NOVEMBRE 2016

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, les retardataires étant en voie de signature, nous allons pouvoir procéder à l'appel.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : absente, représentée par M. Michel ROUSSY

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : absente, représentée par Mme Sylvie LACHAIZE

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : présente

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : absent, suppléé par M. Jean-Luc TOURLAN

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Marc FLAGEL

M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Patricia BENITO

M. DAIX Christian : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : présente

M. JABIOL Michel : présent à partir de 21 h 05, est arrivé en séance pendant la présentation de la délibération n°2016/155

M. JUILLARD Georges : absent, représenté par Mme Paulette LAUBIE. En même temps, nous pouvons transmettre à M. JUILLARD, de la part de tout le Conseil, des vœux de rétablissement. Il a fait un petit accident, et il se soigne, mais cela va bien.

Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LACHAIZE Sylvie : présente
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : absent, représenté par Mme Christelle CHASTEL
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : absente, représentée par Mme Michelle LABLANQUIE
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : absent, représenté par Mme Valérie GREIVELDINGER
 M. MARCASTEL Géraud : présent
 Mme MARIOU Sylvie : présente
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente à partir de 20 h 50, est arrivée en séance pendant les communications de M. le Président
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PAGIS René : absent, représenté par M. Alain COUDON. Nous souhaitons aussi un prompt rétablissement à M. PAGIS.
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Ginette APCHIN
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par Mme Denise VALAT
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : absente, représentée par Mme Florence MARTY
 M. TIBLE Bernard : absent, représenté par M. Pierre MATHONIER
 Mme VALAT Denise : présente à partir de 20 h 50, est arrivée en séance pendant les communications de M. le Président
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 Merci.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2016

Nous avons tout d'abord à l'ordre du jour l'adoption du procès-verbal du Conseil du 26 septembre. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Je vais commencer par les délibérations du groupe A en demandant s'il y a des questions ou des observations sur les délibérations du groupe A proposées par le Bureau. Il n'y en a pas. Je mets donc ces délibérations au vote. Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Nous allons pouvoir passer aux délibérations du groupe B. Auparavant, je vais faire rapidement le point d'un certain nombre de questions pour vous tenir informés sur quelques dossiers importants qui ont évolué depuis notre Conseil du 26 septembre dernier.

Tout d'abord quelques mots sur la ligne aérienne, bien que nous n'ayons pas de délibération, parce que nous avons eu vendredi dernier une réunion du Comité concernant la ligne aérienne en présence de la compagnie Hop !, de Mme le Préfet et du Président DESCOEUR, où nous avons pu faire le point d'un certain nombre de dossiers concernant la ligne et l'aéroport, avec en premier lieu des résultats assez favorables sur la fréquentation puisqu'au mois d'octobre nous avons eu un coefficient de remplissage de 74 %, c'est-à-dire un coefficient de remplissage jamais atteint à ce jour. Ce qui fait que, très vraisemblablement, nous dépasserons sur l'année 2016 les 30 000 passagers ; ce qui sera, et de loin, le meilleur résultat de l'histoire de cette ligne aérienne, et cela malgré un certain nombre d'annulations, de retards et de pannes techniques. Cela veut dire que, malgré tout, la fréquentation augmente et que les difficultés sur d'autres moyens de transport aussi nous amènent des passagers supplémentaires.

La liaison Aurillac-Castres-Ajaccio sera à nouveau en fonctionnement cet été, avec une semaine d'avance. Il y aura deux vols de plus que l'année dernière. Le coefficient de remplissage sur cette ligne étant très important et très supérieur même aux 74 %, avec un équilibre presque parfait entre Aurillac et Castres.

Nous avons aussi discuté de la possibilité de mettre une liaison vers Paris supplémentaire le jeudi ou le vendredi, c'est-à-dire les jours où il y a le plus de fréquentation, et nous avons un accord de principe de la compagnie Hop ! pour que cela démarre au début de ce printemps sous la seule réserve d'un accord de créneau sur Orly. Je crois que ce sera un plus important pour la desserte aérienne parce qu'il y a maintenant quelques rotations sur lesquelles l'avion est complet, c'est-à-dire que les gens sont obligés soit de retarder le voyage, soit d'aller prendre un avion à Rodez ou à Clermont-Ferrand, et nous avons aussi une augmentation de passagers qui viennent du Nord Aveyron vers nous.

Voilà ce que je voulais préciser sur le fonctionnement de la ligne.

Dans les prospectives financières, vous savez que nous avons pris un engagement, pendant les 4 ans de l'OSP, de couvrir chaque année, à hauteur maximum de 500 000 € le fonctionnement de la ligne aérienne, comme le Conseil Départemental. La projection que nous faisons sur les années qui viennent, c'est que nous dépenserons, le Département et nous, moins que ce qui était prévu, et en particulier, en raison de l'augmentation de la participation financière du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes qui non seulement a pris cette compétence, ce qui n'était pas obligatoire, mais qui a assuré la délégation vers le Conseil Départemental en augmentant de manière significative la contribution puisqu'en passant de 200 000 € à 350 000 €, il est évident que, en dehors aussi de l'augmentation du nombre de passagers, cela réduit d'autant la participation du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomération. C'est un engagement pris par le Président de la Région qui a été tenu ; ce que je tiens à souligner.

Sur nos lignes ferroviaires, la situation vous la suivez au gré des articles de la presse. Le combat continue. Je crois qu'il faut maintenir la pression parce que c'est loin d'être gagné, et en particulier sur la liaison Aurillac/Bretenoux/Brive puisque la ligne est suspendue encore jusqu'au mois de janvier pour des raisons techniques, mais qu'elle doit reprendre au mois de janvier. J'ai eu un entretien téléphonique avec le Président de la Région à ce sujet qui fait examiner à nouveau ce dossier d'Aurillac-Brive par ses services puisqu'en plus, c'est une

ligne qui touche trois des grandes Régions, c'est-à-dire Auvergne Rhône-Alpes, Occitanie et la Nouvelle Aquitaine ; ce qui ne facilite pas les choses, loin de là, et notamment avec des contrats de plan État-Région qui ont des visions différentes entre ces différentes Régions. Mais nous maintenons à la fois la concertation et la pression tant vis-à-vis de la Région que de l'État. J'espère avoir des nouvelles à donner dans les semaines à venir ou vers le début de l'année.

Sur la Nationale 122, le dossier avance, peut-on dire, conformément au planning qui nous était annoncé par rapport à ce que nous avons pu voir dans ces derniers mois.

Sur un dossier dont nous aurons l'occasion de reparler tout à l'heure, qui est celui de la Zone d'Activités de La Sablière, il y a eu une audience de la Cour Administrative d'Appel lundi dernier. Au cours de cette audience, le rapporteur public a conclu au rejet de tous les recours, donc totalement en notre faveur, et au défaut de qualité à agir ; mais au vu de l'expérience récente que nous avons pu avoir des juridictions administratives sur Notre-Dame-des-Landes nous attendrons l'arrêt définitif pour crier victoire. Mais je pense que c'est quand même, je l'espère en tout cas, en très bonne voie. Le défaut de qualité à agir, qui a été soutenu par le rapporteur public, est une très bonne chose, parce que cela voudrait dire que tous les adversaires n'ont pas qualité à agir et que le pétitionnaire et la société d'aménagement, si c'est le cas, pourraient ensuite engager des actions en dommages et intérêts contre ceux qui ont fait ces recours, que ce soit au nom de sociétés ou à titre personnel.

A ce sujet, au moment où une nouvelle gouvernance de la Chambre de Commerce démarre, je souhaite plein succès au nouveau Président de la Chambre de Commerce, le Président VILLARET. Il est venu me rencontrer, et nous avons convenu de mettre en place des relations constructives pour l'avenir. Il y a eu beaucoup de soleil aujourd'hui... Ceci étant, je crois que notre collectivité ne peut pas oublier les dégâts causés par la précédente gouvernance de cette chambre consulaire sur le dossier de la Sablière dont je viens de parler avec une responsabilité très forte et des recours initiaux, sur malheureusement aussi – je crois que c'était négatif – le départ de la CCI du Pôle Immobilier d'Entreprises, nous l'avons oublié, mais enfin cela a été un élément négatif, sur l'Aéroport avec le retrait du financement des infrastructures et le retrait du cofinancement de la gestion de l'Aéroport avec la résiliation de la convention de gestion.

J'ajoute, pour en terminer, compte tenu de l'article qui a eu trait à ce sujet et aux adieux, qu'il ne s'agissait aucunement d'un problème personnel, mais de la défense des intérêts de notre territoire, et que, pour preuve, je crois que le MEDEF et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand ont eu à exprimer le même sentiment que le mien, parfois plus durement. Je crois qu'aujourd'hui, il est temps de tourner la page et d'aller vers ces démarches constructives sur lesquelles nous nous sommes entretenus, le Président VILLARET et moi-même, et je ne doute pas que le Maire d'Aurillac ait eu la même démarche avec le Président VILLARET.

Voilà ce que je voulais vous dire. Sur les questions financières, nous en reparlerons au cours des délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 2016/154 : DÉCISION MODIFICATIVE 20 16/03

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le groupe B, nous avons tout d'abord une décision budgétaire modificative. En l'absence du Vice-Président Georges JUILLARD, je vais la rapporter rapidement. C'est une décision modificative mineure.

Sur le Budget Principal, en section d'investissement, les modifications qui vous sont proposées concernent des transferts de crédits entre des comptes de dépenses.

Sur les crédits dédiés aux aménagements du rocher de Carlat, il y a un ajustement entre le compte des frais des études et celui des agencements de terrains.

Sur l'opération « Stade Jean Alric », il y a un transfert de crédits entre les aménagements de terrains et les constructions en cours.

Sur cette même section d'investissement, nous avons à inscrire des crédits sur le chapitre 13 en dépenses afin de procéder au remboursement partiel d'une subvention perçue au titre du FEDER pour la mise en place du réseau communautaire de fibre optique, même si pour ce dossier nous avons enclenché un recours gracieux auprès du Préfet de Région. En matière de subventions européennes, nous avons, hélas, plus à nous battre en général contre l'administration nationale qu'autre chose ; ce qui est regrettable, mais enfin ce n'est pas extrêmement important.

En section de fonctionnement, il y a l'actualisation du montant de l'Attribution de Compensation versée à la Ville d'Aurillac, suite à la vacance de poste du Directeur commun du Service Informatique depuis le 1^{er} juillet dernier.

Sur le reste, ce sont des modifications vraiment très mineures.

Sur le Budget des TDMA, nous avons des projections sur les dépenses de personnel qui démontrent un léger risque de dépassement de crédits sur ce chapitre en fin d'exercice. Nous avons donc inscrit des crédits complémentaires compensés pour moitié par des remboursements d'indemnités journalières de notre assureur suite à des arrêts de maladie et l'autre moitié par une reprise sur dépenses imprévues.

Sur le Budget du PLIE, les modifications que nous apportons sont tout à fait mineures.

Sur le Budget des Transports Urbains, il y a une provision qui a été constituée en 2011 pour la dépréciation du matériel de transport, qui est reprise en 2016 pour procéder à un amortissement exceptionnel de ces matériels.

Il y a aussi des crédits en section d'investissement pour la maîtrise d'œuvre des travaux sur le Pôle administratif de la STABUS et les études pour la restructuration du réseau.

Ces dépenses supplémentaires sont équilibrées par une reprise sur les dépenses imprévues et sur les crédits initialement programmés sur les achats de matériel de transport pour lesquels les prix que nous avons obtenus ont permis de dégager des économies.

Quant aux Budgets annexes de l'Aéroport et du Centre Aquatique, ce sont des modifications tout à fait minimes.

Voilà donc les éléments fondamentaux de cette décision modificative. Je vais vous demander s'il y a des questions ou des observations sur ces ajustements budgétaires. S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/154 est adoptée à l'unanimité.

Je vais passer la parole au Vice-Président en charge des Affaires économiques, Maire d'Aurillac, Pierre MATHONIER, sur une délibération relative à la création d'un budget annexe « Zones d'Activités Économiques ».

DÉLIBÉRATION N° 2016/155 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES »

Rapporteur : M. MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Cette délibération est issue du transfert de compétence opéré par la loi NOTRe, qui remet à l'Intercommunalité la compétence relative à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques. Ce transfert est effectif à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il a été dressé un inventaire des différentes zones d'activités économiques encore en activité. Après consultation de l'ensemble des communes de la CABA, il est ressorti que deux zones d'activités économiques n'étaient pas liquidées à ce jour : il s'agit de la Zone d'Activités Économiques « Les Rivières » sur la commune de Jussac et de la Zone d'Activités Économiques du « Garrigoux » sur la commune de Saint-Paul-des-Landes. Les zones d'activités de ces deux communes vont être intégrées dans la comptabilité et dans le patrimoine de la CABA. Il va être donc créé un Budget Annexe reprenant ces deux opérations portant sur les zones d'activités, et nous aurons à l'avenir à nous prononcer sur le suivi de ce dispositif.

Vous avez le tableau de financement proposé, qui, par nature, impacte un certain nombre de colonnes à la fois d'investissement et de fonctionnement, de façon à transférer l'intégralité de l'opération dans le budget annexe de l'Intercommunalité. Cela n'a pas d'impact au final sur le dénouement des opérations puisque les produits sont censés équilibrer les dépenses, et donc nous ne devrions pas avoir le transfert d'un déficit d'opération. De toute façon, l'opération est généralement calculée pour s'équilibrer à la sortie, puisque la subvention d'équilibre qui a été mise au départ doit contribuer à ne pas impacter les finances de la collectivité sur l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a même des opérations qui vont être bénéficiaires in fine.

M. MATHONIER.- Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. La création de ce budget annexe, c'est une obligation. Cela découle de l'application de la Loi NOTRe. Y a-t-il des questions là-dessus de M. le Maire de Jussac ou des représentants de la Commune de Saint-Paul ? Non, pas de remarques. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 2016/155 est adoptée à l'unanimité.

Je repasse la parole à M. MATHONIER pour la délibération suivante qui porte sur une prorogation de la garantie d'emprunt pour la ZAC de La Sablière.

DÉLIBÉRATION N° 2016/156 : ZAC DE LA SABLIERE – PRO ROGATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT

Rapporteur : M. MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. C'est une délibération qui fait suite notamment aux décisions que vous avez évoquées, Monsieur le Président, en début de séance et qui portaient sur l'avenir de cette Zone de la Sablière avec, nous l'espérons, un dénouement favorable du long épisode judiciaire sur cette zone d'activités commerciales.

La SEBA 15 porte les opérations foncières et un certain nombre d'opérations d'études sur cette zone. Pour assurer le financement de ce portage, deux prêts avaient été souscrits en 2009 :

- un prêt de 1 228 700 €
- et un deuxième prêt de 800 000 €.

Ce que nous vous proposons, c'est de prolonger le délai de ces deux emprunts dont les conditions sont précisées dans la délibération, avec une marge de 1,15 % par rapport à EURIBOR 3 mois.

Nous vous proposons également de poursuivre bien sûr l'engagement de caution de la Collectivité sur ces deux emprunts, qui est de 80 % à la fois sur le premier emprunt et le deuxième emprunt.

Enfin, il vous est proposé d'autoriser M. JUILLARD, en tant que Vice-Président en charge des Finances, à signer tous les documents pour prolonger ces deux emprunts et la garantie correspondante.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je vous indique que, dès que nous aurons l'arrêt, c'est-à-dire je pense la semaine prochaine, nous le communiquerons à chacun des membres du Conseil Communautaire.

Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n° 2016/156 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne le versement d'une subvention de fonctionnement à la Mission Locale au titre de l'exercice 2017. C'était M. JUILLARD qui devait rapporter cette délibération. Je vais demander à Mme MARTY, qui a suivi ce dossier de près, de la présenter.

DÉLIBÉRATION N° 2016/157 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MISSION LOCALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017
Rapporteur : Mme MARTY

Mme MARTY.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac est un partenaire financier important de la Mission Locale, structure qui intervient auprès des jeunes de moins de 25 ans et les assiste notamment dans leur recherche de formation, d'emploi et d'insertion sociale. Ce sont chaque année plus de 2 000 jeunes de notre territoire qui peuvent bénéficier de cet accompagnement personnalisé.

Dans ce cadre, l'association s'est investie tout particulièrement dans la mise en place du dispositif « Emploi d'Avenir ». Je rappelle qu'il s'agit d'un contrat de 35 heures rémunérées au SMIC, pouvant aller jusqu'à une durée de 3 ans, incluant une formation permettant aux jeunes, à l'issue de ce contrat, d'avoir une qualification qu'ils n'avaient pas en y rentrant.

Sur ce dossier des Emplois d'Avenir, la Mission Locale d'Aurillac est devenue d'ailleurs une référence au niveau régional, et ceci grâce à l'engagement de tous les salariés de la structure sur ce dossier.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, un projet de convention a été établi entre les parties pour définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets conduits par la Mission Locale et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Ce projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Bureau de la CABA propose de maintenir le montant de la subvention versée à la Mission Locale à hauteur de 164 000 € ; ce qui est une somme conséquente.

Il vous est donc proposé :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 164 000 € à la Mission Locale au titre de l'année 2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame MARTY. C'est une délibération que vous voyez revenir tous les ans. Nous pourrions mettre un panneau précisant : « La CABA, premier partenaire de la Mission Locale ». Mais il y a beaucoup de jeunes qui recourent aux services de la Mission Locale, et je crois que le bénéfice pour eux est tout à fait évident. Ce sont plusieurs milliers de visites chaque année et d'interventions de la Mission Locale en une multiplicité de domaines concernant les jeunes, que ce soit sur la formation, que ce soit sur la santé, que ce soit sur l'emploi. Y a-t-il des questions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/157 est adoptée à l'unanimité.

Charly DELAMAIDE peut présenter la délibération suivante sur le versement d'une subvention de fonctionnement au Centre de Formation Omnisports au titre de l'exercice 2017.

DÉLIBÉRATION N° 2016/158 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE DE FORMATION OMNISPORTS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Rapporteur : M. DELAMAIDE

M. DELAMAIDE.- Merci, Monsieur le Président. De la même façon, dans le cadre des accompagnements que nous pouvons opérer au bénéfice des associations, nous signons depuis plusieurs années une convention avec le CFO pour participer au financement des projets. Bien évidemment, cela se règle dans le cadre d'une convention, dont l'objet est rappelé dans l'annexe de votre dossier.

Les objets de l'association sont les suivants :

- réaliser des actions en accord avec la politique de la CABA, notamment pour l'intégration des jeunes qui sont issus de notre territoire ;
- accomplir des actions d'accueil, de promotion et de formation auprès des jeunes sportifs licenciés dans les différents clubs du Bassin d'Aurillac ;
- permettre notamment, en termes de formation aux métiers du sport, le développement local du Bassin d'Aurillac.

Le montant de la subvention attribuée est de 30 000 € par an.

Concernant le suivi que nous pouvons faire par rapport au CFO, on peut constater qu'aujourd'hui les associations présentes sont le Stade Aurillacois, la SAOS et l'association du Stade Aurillac, le FCA et le Cercle d'Escrime d'Aurillac.

Le CFO, pour l'activité 2014-2015, c'étaient 19 stagiaires en hébergement et plus de 7 321 repas qui ont été servis. En 2015-2016, c'étaient 26 stagiaires en hébergement et 6 338 repas servis.

Quelques chiffres encore concernant les formations dispensées. Le CFO a accueilli, dans le cadre du BPJEPS, 32 candidats, et 23 stagiaires ont obtenu leur brevet professionnel.

Egalement, des formations ont été dispensées sur des stagiaires en cours de langues étrangères, 15 stagiaires en ont bénéficié, et 6 stagiaires en cours d'anglais.

Sur les perspectives 2016 et 2017, il y aura la création d'un nouveau BPJEPS sur les activités nautiques, qui correspond à l'ex-BNSSA ; nous sommes en train de regarder au niveau de la CABA si cette mise en place est possible. Il est toujours intéressant de pouvoir attirer des formations nouvelles sur le Bassin d'Aurillac, c'est bien l'un des objectifs que doit poursuivre l'association.

Il faut également noter la volonté de poursuivre en 2016 et 2017 le renforcement du pôle « Formation en langues étrangères » puisque, par nature, les publics accueillis dans le cadre du CFO sont aussi, pour partie, des personnes étrangères qui ont besoin de formations adéquates.

Dans le cadre des activités diverses, il est à noter la participation du CFO au Rendez-Vous « étudiants » comme chaque année et ses participations sur des manifestations locales comme la Semaine du Sport Adapté.

Il vous est demandé, après avoir pris note que ce rapport fait état du fait que le CFO remplit bien ses objectifs :

- d'approuver les termes de cette convention ;
- d'autoriser le Président à la signer ;
- d'approuver le versement de la subvention de 30 000 € au bénéfice du CFO au titre de l'année 2017.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-Président, qui nous avez convaincu du bien-fondé de cette subvention que nous versons depuis 15 ans. Dans un premier temps, c'était 37 000 € ; et puis, nous sommes passés à 30 000 € depuis un certain nombre d'années. Effectivement, ce Centre de Formation Omnisports travaille bien. On peut dire que c'est aussi un concours à l'activité du Stade Aurillacois, mais utile. Je crois qu'au point de vue financier, aujourd'hui, les choses vont nettement mieux qu'à une certaine époque où c'était un peu difficile.

M. DELAMAIDE.- Les comptes nous sont envoyés tous les ans, et l'assemblée générale aura lieu le 19 décembre.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela permet aussi de former de jeunes joueurs qui permettront, sans nul doute, au Stade Aurillacois de rejoindre le Top 14 à la fin de l'année, pendant qu'Arpajon ira en Fédérale 2...

Y a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur FABRE, tout va bien ?

M. Philippe FABRE.- Oui, il n'y pas de problème.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Département apporte aussi sa contribution. Pas d'autres observations. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/158 est adoptée à l'unanimité.

Je crois que c'est Mme LABLANQUIE qui présente la délibération suivante sur le versement d'une subvention à Accent Jeunes.

DÉLIBÉRATION N° 2016/159 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ACCENT JEUNES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Rapporteur : Mme LABLANQUIE

Mme LABLANQUIE.- Oui, c'est moi qui présente la délibération n°2 016/159 pour remplacer M. JUILLARD le mieux que je pourrai.

Il s'agit, là, d'une délibération qui concerne le versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Accent Jeunes au titre de l'exercice 2017. Là aussi, comme pour d'autres associations, la Communauté d'Agglomération, depuis de nombreuses années, est un partenaire financier important de l'Association « Accent Jeunes ». Il y a donc un projet de convention qui a été établi, relatif aux modalités de financement de l'équipe de prévention spécialisée que gère Accent Jeunes.

Cette convention entre la CABA et Accent Jeunes, qui est jointe à la délibération, a pour but de définir les conditions dans lesquelles la Communauté d'Agglomération participe au financement des projets qui sont conduits par l'association et les conditions dans lesquelles elle peut être associée à la conduite de ces actions et à leur contrôle.

Vous avez, dans l'objet de la convention, l'essentiel des missions d'Accent Jeunes.

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que les missions de l'Association Accent Jeunes s'inscrivent au moins partiellement dans le cadre des objectifs qu'entend développer la CABA dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville » et notamment les actions de la prévention de la délinquance. En outre, la CABA fait régulièrement appel aux services marchands mis en place par « Accent Jeunes », par exemple pour l'entretien des sites ou des chemins de randonnée ainsi que pour des actions plus ponctuelles comme la distribution de prospectus ou le nettoyage.

Le Bureau de la CABA propose de maintenir le montant de la subvention versée à l'association « Accent Jeunes » à hauteur de 48 000 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter le projet de convention joint à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 48 000 € à l'Association « Accent Jeunes » pour l'année 2017 ;
- de s'engager à inscrire, lors du vote des budgets primitifs, les crédits nécessaires au Budget Principal, au compte 6574, fonction 523.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame LABLANQUIE. Là aussi, c'est une délibération que nous voyons revenir tous les ans. Mais il y a un partenariat que nous pouvons qualifier d'efficace et d'utile avec Accent Jeunes.

Mme LABLANQUIE.- Ce qu'ils apprécient vivement.

M. LE PRÉSIDENT.- En plus de cette subvention, nous faisons souvent appel à eux pour leur faire réaliser un certain nombre de travaux et d'actions. On peut dire que cela se passe bien et que la Direction d'Accent Jeunes fait un travail de qualité. Il n'y a pas, aujourd'hui, de difficultés particulières avec eux. Je vous propose donc de voter cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/159 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante relative au versement d'une subvention de fonctionnement au CPIE au titre de l'exercice 2017. M. GRANIER va se substituer à Georges JUILLARD pour vous expliquer les conditions dans lesquelles nous allons apporter, en 2017, 93 000 € au CPIE, et il pourra nous dire si cette association est redressée après les moments douloureux qu'elle a vécus pour les raisons que vous connaissez, sur lesquelles il ne sera peut-être pas utile de s'appesantir trop longuement, les absents ayant toujours tort.

DÉLIBÉRATION N° 2016/160 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CPIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Je ne devais pas m'appesantir sur ce point, mais vous faites bien de le préciser puisque nous allons proposer, avec l'accord du Bureau puisque c'est lui qui l'a proposé, d'apporter 93 000 € de subvention au CPIE.

Il faut savoir que le CPIE a connu des difficultés importantes, suite à une gestion que je dirai légère, pour ne pas dire des mots désagréables, sur le mandat précédent. Aujourd'hui, nous avons un président qui n'est autre que M. ZUBER, qui fait un travail extraordinaire avec la nouvelle directrice. L'ensemble de l'équipe du CPIE s'est mobilisé. Ils sont en train de redresser la barre, ils font un énorme travail, tous les administrateurs qui siègent avec moi pourront vous le dire ; c'est très bien, il faut qu'ils continuent comme cela. Toutes leurs actions, études et expertises environnementales, ou encore les animations et formations sont faites ; c'était la base du CPIE ; ils les poursuivent, ils les développent, ils font cela très bien.

Je vous encourage donc vivement à voter cette subvention de 93 000 € pour les aider à poursuivre leurs actions et à finir de redresser la barre.

Il vous est proposé :

- d'adopter le projet de convention joint en annexe à la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention et à procéder à son exécution financière et juridique ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 93 000 € au CPIE Haute Auvergne au titre de l'année 2017.

Je vous remercie beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT.- On peut rappeler aussi que nous avons fait une avance remboursable de 100 000 €, et que l'intention du CPIE est de rembourser l'avance. Je crois que le travail effectivement réalisé par Pierre ZUBER et son équipe est extrêmement intéressant, et ce n'est pas facile de redresser cette association qui est utile. Quand elle fonctionne bien, elle est utile, et je crois qu'aujourd'hui c'est le cas. Là aussi, nous n'augmentons pas notre contribution. Nous restons dans les épures, il n'y a pas d'augmentation de l'ensemble de ces subventions, même pas du montant de l'inflation.

Y a-t-il des questions là-dessus ou des observations ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/160 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2016/161 : SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR L'EXTENSION DE L'INTERNAT DE L'IFPP

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons pouvoir maintenant parler de l'extension de l'internat de l'IFPP qui est l'Institut de Formation Professionnelle et Permanente. Depuis 1990, cela fonctionne sous l'égide d'un Syndicat mixte, auquel adhérait dès le début le District du Bassin d'Aurillac. L'IFPP est aujourd'hui propriété de l'association du même nom qui compte, parmi ses membres institutionnels, la CABA, pas pour longtemps parce que je crois qu'il est normal que nous nous en retirions pour l'avenir. Devant un certain nombre de difficultés et la nécessité de moderniser l'équipement, ils ont décidé d'accroître la capacité d'hébergement, de redynamiser les activités de formation avec la création d'un nouvel internat et de 14 logements que l'on peut considérer comme des logements pour étudiants d'ailleurs s'intégrant dans une opération plus globale avec la mise aux normes de sécurité des bâtiments existants.

Vous avez déjà été saisi et vous avez voté, au titre du Contrat Cantal Développement 2016-2021, l'accord entre la Communauté d'Agglomération et le Conseil Départemental le 26 septembre dernier, et nous nous étions engagés, à parité avec le Département, à financer ce projet à hauteur de 70 000 € chacun. Il faut rappeler que l'ancien Président de la Région Auvergne, René SOUCHON, quand il est venu à l'IFPP, a dit que la Région prendrait à sa charge 80 % et il a déclaré qu'il appartiendrait au Département et à la Communauté d'Agglomération de financer le reste. Si nous avons été consultés au même moment, cela aurait été sympathique, mais nous avons quand même convenu – parce qu'il faut boucler ce dossier – de participer à ce financement, sur un coût initial de 1 250 000 € HT. La Région y met 1 000 000 €, la Chambre de Commerce et d'Industrie 40 000 €, la Chambre des Métiers 5 000 € et la Fondation du Crédit Agricole 20 000 €

Nous avons prévu d'apporter une subvention d'un montant maximal de 70 000 € pour la réalisation de cet internat, je dis bien « maximal » parce qu'il ne faudrait pas qu'il soit subventionné à plus de 100 %. En fonction du taux de subventionnement, nous mettons 70 000 € au maximum, et je crois qu'il en est de même pour le Conseil Départemental qui a dû déjà voter cela, je pense. Nous faisons œuvre utile en partenariat avec le Conseil Départemental.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/161 est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à Pierre MATHONIER pour la délibération suivante qui porte sur un avenant au crédit-bail ABEIL.

DÉLIBÉRATION N° 2016/162 : AVENANT N°2 AU CRÉDIT-BAIL ABEIL

Rapporteur : M. MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Un petit rappel historique. La Société ABEIL, le 7 juin 2016, avait fait l'objet d'un plan de cession au profit de la Société EUROCOMFORT HOLDING qui est une société basée à la ville jumelle d'Aurillac, Bocholt. A l'occasion de ce transfert, le crédit-bail qui liait initialement la CABA à la Société ABEIL a fait l'objet d'un transfert lui aussi. A l'origine, ce crédit-bail avait été une façon de soutenir le maintien en activité de la Société ABEIL pour faciliter justement ce plan de cession et permettre le maintien d'une centaine d'emplois à l'époque sur le site. La CABA était intervenue pour à la fois maintenir l'activité économique et permettre ce redressement judiciaire.

Depuis, la Société EUROCOMFORT est intervenue dans cette entreprise, a maintenu l'activité, a modernisé l'outil de travail. Aujourd'hui, nous avons des relations tout à fait satisfaisantes avec le locataire qui honore bien évidemment tous ses loyers et a repris totalement à sa charge le crédit-bail initial.

Dans l'opération qui vous est proposée, il s'agit de l'extension de ce même crédit-bail pour la construction d'un bâtiment de 500 m² qui serait d'un coût d'environ 320 000 € et qui serait rajouté au premier contrat de crédit-bail immobilier. Le capital qui restait dû à la date du 31 juillet 2016 était de 2 013 000 € sur le premier contrat. Il faudrait rajouter les intérêts courus qui n'étaient pas échus à cette date et 320 000 € de travaux.

Par ailleurs, les anciennes dettes de la Société ABEIL qui s'élevaient à 302 000 € ont été aussi rajoutées à ce contrat, de façon à lisser sur les 8 années supplémentaires le capital global restant dû à la Collectivité.

Ce que nous vous proposons, c'est la poursuite du crédit-bail initial, augmenté de ces crédits, et donc la refonte de ce crédit-bail en un crédit-bail global, dont l'échéance serait portée du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2031. Les loyers resteraient globalement à peu près identiques. Simplement, le capital serait absorbé au bout de 8 années supplémentaires sur cette base-là. Sachant que, comme tout leasing, le capital résiduel – cela doit être 1 % de la dette – permettra le transfert de propriété à l'issue du contrat de crédit-bail, quand tous les loyers auront été honorés.

La Société EUROCOMFORT a largement les moyens de porter cette opération, mais c'est une façon de montrer quand même notre attachement à cette société. Je crois qu'il est important d'envoyer des messages parce que la Société EUROCOMFORT doit avoir, de mémoire, plus de 4 000 salariés, et s'agissant de l'unité d'Aurillac qui est une petite unité de 70 salariés, il est important aujourd'hui de montrer la volonté des Élus de maintenir sur notre territoire cette structure et ces emplois. Encore une fois, ce sont des emplois industriels dont nous avons absolument besoin pour notre territoire. En ce qui concerne la Société EUROCOMFORT, ceux qui l'ont visitée ont pu constater que des investissements importants avaient été réalisés sur le site d'Aurillac. Il appartenait donc aussi aux Élus de montrer notre attachement au maintien de cette activité, même si nous nous rendons bien compte que nous n'avons qu'une toute petite entreprise par rapport à la taille internationale du groupe.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pierre. Monsieur MOINS veut intervenir.

M. MOINS.- En fait, il est évident que nous ne pouvons aller que dans la continuité d'une délibération qui avait été prise à l'époque à l'unanimité pour soutenir ABEIL. Cela ne pose pas de difficultés.

En fait, je voulais profiter de cette délibération pour m'interroger sur le devenir de LAFA. Nous savons aujourd'hui que, malheureusement, il pourrait y avoir des difficultés pour l'entreprise LAFA, et la question consisterait à savoir si nous avons pris contact avec la Société LAFA pour envisager une solution de repli dans l'hypothèse où de très mauvaises nouvelles s'annonceraient pour cette société parce que je crois qu'il y a environ 300 emplois à la clé, et il faudrait à l'évidence que nous puissions ne pas intervenir au dernier moment et qu'éventuellement une solution de repli puisse être trouvée si d'aventure les décisions des tribunaux étaient désagréables pour l'entreprise.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MOINS. Je vais vous répondre par rapport à LAFA.

Par rapport à ABEIL, je voudrais ajouter quelques observations.

Cette délibération est la suite de conversations et de concertations que nous avons eues avec le PDG d'EUROCOMFORT quand il est venu à Aurillac, M. BUSSKAMP, qui a un certain nombre d'usines en Europe et une seule en France. C'est une société dans laquelle il est majoritaire, et il a toujours un discours extrêmement carré.

Il m'a rappelé que, depuis qu'EUROCOMFORT avait racheté ABEIL, il a mis 13 M€ en 4 ou 5 ans dans l'entreprise. Je le dis car, pour ceux qui considéreraient que ce capitaliste allemand vient s'enrichir à Aurillac, je crois qu'il faut rappeler la réalité des choses. Ils ont fait le choix de cette implantation en France, c'est la seule qu'ils ont. Ils font le maximum pour faire fonctionner cette structure avec des liens très, très fréquents entre le siège de Bocholt et Aurillac. On voit souvent leur avion à Aurillac, même quand il perd un morceau de train d'atterrissage. D'ailleurs, Mme NIMNATE qui suit le dossier pour le compte du Groupe EUROCOMFORT a été élue à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ce qui prouve l'évolution heureuse de cet organisme.

Ils ont donc mis 13 M€ dans la société, et on peut noter la décision que ces investissements soient suivis d'un fonctionnement positif de la société. Ils nous ont dit quelles étaient leurs demandes de manière tout à fait claire. Le dialogue est ferme mais confiant. Il fallait impérativement trouver des solutions au niveau du loyer. Ils voulaient avoir un bâtiment de stockage. Je dois dire que je dois remercier nos services, et en particulier le Directeur Général des Services, d'avoir mené la mise au point de cet accord avec eux. De toute façon, c'est un accord indispensable. Ils sont totalement fiables. Il ne s'agit pas, pour eux, d'envisager de quitter Aurillac. Ils en ont apporté la preuve de manière très claire. Mais, comme l'a justement rappelé Pierre, il faut absolument tenir compte aussi des efforts qu'ils réalisent. Très clairement, si nous n'étions pas intervenus unanimement dans ce Conseil pour prendre en charge l'immobilier, sur les à peu près 80 emplois qui sont aujourd'hui sur le site, il en resterait zéro. Or, depuis, ils ont investi sur place. Ils ont un peu augmenté le nombre de personnels qu'ils avaient repris, et il faut que cela réussisse. D'où les efforts qui sont demandés, mais qui, normalement, ne vont pas peser sur notre budget puisque le système doit permettre d'équilibrer tout cela.

Sur LAFA, nous suivons régulièrement –Pierre pourra en parler– les difficultés de LAFA. Ils doivent être aujourd'hui autour d'un peu moins de 250 salariés. Nous suivons cela de près, et ils nous tiennent régulièrement au courant de l'avancée de leur dossier et aussi du fonctionnement de la société. Il y a des éléments de risque, c'est-à-dire le procès qu'ils ont avec les anciens propriétaires auxquels ils reprochent de ne pas leur avoir tout dit sur les conditions de la cession, mais les tribunaux trancheront là-dessus, cela peut durer longtemps d'ailleurs.

Et puis, au-delà de cela, il y a le fonctionnement quotidien, c'est-à-dire la question de savoir s'ils tiennent le coup au point de vue du chiffre d'affaires et du résultat. Or, aujourd'hui, ils ont de très bons résultats commerciaux. Ils font un résultat positif. Il y a le chiffre d'affaires, mais il y a aussi le résultat ; ce n'est pas forcément la même chose. On peut produire beaucoup et perdre à chaque fois qu'on produit. Il y a un fabricant de meubles sur une Communauté de communes à proximité qui a des difficultés considérables parce que, chaque fois qu'il produisait une cuisine, il perdait de l'argent. Là, chez LAFA, ils sont, comme l'on dit, in bonis. Evidemment, la situation peut être perturbée lourdement en fonction du résultat de la procédure. Nous suivons cela bien sûr de près, ils nous tiennent au courant de la situation. Bien sûr, nous n'avons pas à intervenir dans le litige entre les anciens propriétaires du fonds de commerce et l'actuelle direction. Nous pouvons avoir une opinion sur la manière dont ils ont négocié. Les anciens propriétaires sont restés propriétaires de l'immobilier ; ce qui leur assure un revenu conséquent.

En l'état actuel des choses, il n'y a pas péril en la demeure. Le péril, il peut provenir du résultat du procès. Ceci étant, si la solution s'avérait très négative et qu'ils ne puissent pas rester dans ces locaux qui posent problème d'ailleurs, ne serait-ce que par leur état, à ce moment-là, il faudrait envisager les conditions pour qu'ils puissent s'installer ailleurs. Comme vous le savez, d'où je pense votre question, il est indispensable, dans l'organisation d'Esban 2, de conserver une surface d'un seul bloc suffisante pour pouvoir répondre à ce type de demande.

A ce niveau-là, je pense que nous avons, avec Pierre, préservé l'avenir par rapport à ce que, nous, nous devons faire pour faire face à ce type de difficulté.

Encore une fois, pour l'issue de la procédure, ça n'est pas entre nos mains. Il est sûr que s'ils avaient bénéficié de conseils juridiques judicieux quand ils ont fait la transaction, nous n'en serions pas là. D'où l'utilité de faire appel à des professionnels compétents en matière juridique... (Rires)

Pierre, tu peux intervenir.

M. MATHONIER.- Je veux rajouter quelques mots. Bien sûr, je partage totalement l'analyse de Jacques MÉZARD. Je crois qu'il faut être vigilant sur ce dossier et nous le sommes. Nous avons des dirigeants qui nous tiennent informés régulièrement des difficultés qu'ils rencontrent. Il y a plusieurs procès, il y a notamment un procès prud'homal qui est aussi aléatoire, qui est un sujet important pour eux et pour l'avenir. Mais ce qu'il faut noter, c'est qu'aujourd'hui nous avons une entreprise qui se bat, qui a progressé en chiffre d'affaires, qui a récupéré des marchés importants dont ils avaient absolument besoin pour l'avenir de leur société. Les chiffres sont au rendez-vous, c'est un élément important.

Je tiens à préciser que, sur la qualification des terrains, nous avons été vigilants dans le PLU. Les locaux actuels de l'usine LAFA sont aujourd'hui des locaux industriels et sont classés au PLU en « locaux industriels » et définitivement industriels ; ce qui devrait couper court à toute spéculation sur l'éventuelle vente en terrains commerciaux de ces immeubles et terrains. C'est un point sur lequel il faut que nous restions vigilants parce qu'aujourd'hui c'est un site industriel important pour la Ville et pour l'Agglomération. Une solution alternative existera, mais il n'empêche que ces terrains sont classés en « terrains industriels » ; ce qui pourrait réduire quelques tentations de plus-values faciles sur le dos des salariés qui sont dans cette usine. Voilà ce que je pouvais ajouter.

M. LE PRÉSIDENT.- Voilà ce que nous pouvons vous répondre. Je ne sais pas si cela répond suffisamment à votre question.

M. MOINS.- C'était plus la nécessité d'avoir quelques informations sur un dossier qui est compliqué et qui peut avoir des conséquences très importantes pour le territoire. Ce qui me rassure, c'est qu'il puisse y avoir une solution adéquate, notamment sur Esban 2, dans l'hypothèse où il faudrait rapatrier l'activité ailleurs, comme nous avons essayé de sauver la situation d'ABEIL à l'époque, quand elle a eu des difficultés, où il avait fallu trouver une solution technique et juridique pour préserver l'activité. C'est cela qui est important. Je suis donc rassuré sur ce point-là si on a pris des mesures pour envisager cette situation.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons pris des mesures. Maintenant, s'il faut porter l'immobilier sur une construction nouvelle, il faudra que nous en discussions à ce moment-là entre nous tous au Conseil Communautaire parce que les garanties qui pourront nous être apportées ne sont pas forcément de la même nature que celles du groupe EUROCOMFORT. Mais, bon, nous n'en sommes pas là. Il faut espérer surtout qu'ils continuent à développer le chiffre d'affaires et les résultats parce qu'autant ils n'ont peut-être pas très bien négocié l'acquisition, autant sur la question commerciale ils se débrouillent bien ; ils ont, comme l'a rappelé Pierre, récupéré des marchés. Je crois donc qu'il faut aussi, de ce côté-là, leur donner un coup de main, et ce que nous leur disons c'est que nous sommes attentifs à leur situation et que nous essayons, dans la mesure du possible, de les aider parce que, comme vous l'avez dit, 250 salariés, ce n'est pas neutre pour le Bassin d'Aurillac.

J'en reviens au crédit-bail ABEIL. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/162 est adoptée à l'unanimité.

M. MATHONIER va nous parler de l'ouverture dominicale des commerces sur la ville d'Aurillac.

DÉLIBÉRATION N° 2016/163 : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES SUR LA VILLE D'AURILLAC

Rapporteur : M. MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. C'est une délibération que nous devons prendre, qui est posée aussi au Conseil Municipal d'Aurillac. C'est issu de la loi dite Macron II, qui comportait 16 articles qui permettaient des exceptions au repos dominical et en soirée. Cette loi prévoyait que la Mairie puisse autoriser l'ouverture de commerces un certain nombre de dimanches ; sur l'année 2015, c'était 9 dimanches et pour l'année 2016, c'est 12 dimanches, contre 5 journées que nous avons précédemment, qui étaient dites « dimanches du Maire ».

Cette décision sera présentée en Conseil Municipal d'Aurillac le 15 décembre. Simplement, nous devons informer de cette mesure l'organe délibérant de l'Intercommunalité puisque nous relevons de cette Intercommunalité, et je pense que c'est dans l'esprit du transfert de la compétence « commerce » que ce texte doit être présenté à l'Intercommunalité.

Ce qui est proposé, c'est le mécanisme dont nous sommes convenus avec les associations de commerçants, notamment celles du centre-ville qui sont souvent demandeuses. Nous avons proposé 8 jours avec les dates qui vous sont indiquées dans la délibération pour l'année 2017. Ces 8 jours correspondent à des fêtes importantes de la Ville d'Aurillac, et si un commerce alimentaire de plus de 400 m² souhaitait avoir des jours spécifiques, il pourrait bénéficier de trois dimanches ouverts qui viendraient en moins de ce crédit total ; je le signale. Mais ce que nous vous proposons, c'est, sur les 12 jours, de prendre simplement 8 jours, et les dates ont été arrêtées lors d'une réunion de l'Office du Commerce d'Aurillac où toutes les associations de commerçants sont représentées, mais c'est surtout l'Association du Centre-Ville qui a exprimé un avis et qui a proposé ces dates.

Voilà l'objet de la délibération, telle qu'elle vous est proposée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions là-dessus ? Cela fait quatre dimanches de moins qu'à Paris. Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président. Nous nous étions déjà exprimés au Conseil Municipal l'an dernier sur cette question-là, et évidemment je m'étais exprimé déjà à ce moment-là. Je ne vais pas refaire tous les débats que nous avons eus alors. Je m'étais opposé à cette extension. Je continuerai de le faire ici et je le ferai encore le 15 décembre à la Mairie d'Aurillac en cohérence. Je ne pense pas que ce soit une mesure progressiste ni pour les salariés qui sont contraints de devoir travailler ces dimanches-là quelles que soient les raisons, économiques ou autres, ni pour les gens qui sont privés d'emploi. Je n'ai jamais considéré que c'était un vrai progrès. Je pense que le dimanche doit être consacré à d'autres activités. 5 me semblait raisonnable, d'autant que l'Agglomération de Clermont-Ferrand, je crois, est restée à 5 à l'époque. Je resterai donc sur ma position de m'opposer à cette extension.

M. MATHONIER.- Aujourd'hui, en 2016, c'est 12 jours. C'est donc une réduction du nombre de jours puisque nous ne proposons que 8.

M. FRÉCHOU.- Moi, j'étais pour rester à 5.

M. MATHONIER.- Pour l'Agglomération de Clermont-Ferrand, le chiffre que vous indiquez, c'était il y a deux ans, je suppose.

M. FRÉCHOU.- Non, c'était l'an dernier.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? 1 voix : M. FRÉCHOU.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/163 est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

Nous avons ensuite une délibération sur une convention d'objectifs entre l'EPIC « Office de Tourisme de la CABA » et la CABA. C'est M. DALL'AGNOL, Vice-Président en charge du Tourisme, qui nous la présente, en sachant que nous aurons les observations ultérieures du Président de l'EPIC.

DÉLIBÉRATION N°2016/164 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE LA CABA » ET LA CABA

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL.- Merci, Monsieur le Président. L'Office de Tourisme est un établissement public industriel et commercial (EPIC). La CABA lui a délégué les missions suivantes dans le domaine touristique que sont l'accueil, l'information, l'animation, la promotion, la commercialisation et l'évaluation qualitative et quantitative. De plus, l'OT est consulté sur les projets d'équipements collectifs touristiques.

En 2013, une convention d'objectifs avait été conclue entre la CABA et l'EPIC pour la période 2014-2016.

Aujourd'hui, il convient de renouveler cette convention pour une durée de trois ans. En contrepartie de l'accomplissement des missions, la CABA verse une subvention annuelle de fonctionnement à l'OT. Il est demandé à l'OT de participer à l'effort financier au même titre que tous les services de la CABA.

Il est donc proposé une subvention de 186 000 € en 2017, 183 000 € en 2018 et 180 000 € en 2019.

Pour rappel, l'OT conserve l'intégralité du produit de la Taxe de Séjour qu'il collecte.

Cette convention prend effet à compter de l'exercice 2017 et se termine le 31 décembre 2019, et non 2020 comme indiqué par erreur en page 5.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de conclure la convention d'objectifs,
- d'approuver le versement d'une subvention,
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme, vous pouvez intervenir.

M. ASTRUC.- L'Office de Tourisme, il faut bien le reconnaître, fonctionne correctement. Les affaires sont bonnes. Le nouveau directeur travaille bien, fait rentrer de l'argent, et il est donc tout à fait normal que nous puissions participer à l'effort qui nous est demandé. Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais ajouter.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Président. Je peux dire : prenez-en de la graine... Je remercie le Président et le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme d'accepter une légère diminution de la subvention versée par la Communauté d'Agglomération. C'est la démonstration que cet Office est très bien géré et que c'est avec enthousiasme qu'il participe à la réduction des charges de la Communauté d'Agglomération. D'autres pourraient utilement prendre modèle sur ces efforts de l'Office de Tourisme. Sachant quand même –et ils le savent– que s'il y avait des difficultés, la Communauté d'Agglomération, bien sûr, interviendrait.

M. ASTRUC.- J'en suis tout à fait conscient, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que le Président ASTRUC a raison de souligner le travail de l'actuel directeur qui fait beaucoup de travail et qui arrive à faire rentrer de l'argent ; ce qui est aussi un bon signal pour d'autres structures, et ce n'est pas toujours facile de faire rentrer de l'argent, surtout la Taxe de Séjour ; il y faut beaucoup de constance parce qu'il y en a qui sont carrément réfractaires à payer cette taxe et qu'il n'y a pas beaucoup de moyens juridiques pour les faire passer à la caisse.

Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/164 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur les tarifs 2017 des services de l'Eau et de l'Assainissement, et je ne doute pas que ce sera en baisse, Monsieur BRUNEAU...

DÉLIBÉRATION N° 2016/165 : TARIFS 2017 DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. BRUNEAU

M. BRUNEAU.- Non, Monsieur le Président, et je vais expliquer les raisons de l'évolution proposée.

Les tarifs que nous vous proposons ont été discutés et retenus par la Commission Travaux et Réseaux du 9 novembre. Ils ont été approuvés par le Bureau du 14 novembre. Les propositions ont été faites à la Commission, mais auparavant la Commission a examiné deux ou trois rapports qui étaient importants pour justement comprendre l'évolution qui vous est proposée.

La Commission a d'abord examiné les tableaux établis par le Bureau Finance Consult qui a été missionné pour étudier les budgets Eau et Assainissement et surtout les perspectives budgétaires sur les 10 ou 12 prochaines années.

Pour l'assainissement, ont été prises en compte les données connues, notamment avec le programme de réhabilitation de Souleyrie et les investissements à envisager sur d'autres stations d'épuration et réseaux.

En recettes, il a été tenu compte des aides de l'Agence de l'Eau et du Département. Pour ce qui concerne le Département, dans le cadre du Contrat de Territoire, ces aides sont d'un montant de 900 000 € sur les années 2017 à 2021. Pour ce qui concerne l'Agence de l'Eau, un courrier nous a confirmé, il y a une dizaine de jours, la prise en charge du programme de Souleyrie dans le cadre de l'appel à projets « Réduction des pollutions domestiques ». Cette prise en charge est à hauteur de 60 % des travaux, soit une aide de 19 728 300 €, pour une dépense estimée à 32 798 000 € ; je suis gêné par le montant annoncé de la dépense.

Cela a permis à Finance Consult, sur notre demande, d'établir une prospective budgétaire basée sur une évolution lissée de 2 % du tarif de l'assainissement sur les prochaines années.

Par contre, pour l'eau, les propositions de programmes de travaux du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, dont le comité de pilotage s'est déroulé jeudi dernier, n'ont pas permis de travailler sur le même principe puisque le schéma n'est pas encore arrêté et il y a encore des choix à faire sur le programme futur de travaux, notamment sur le programme de renouvellement des réseaux où il y a des choix à réaliser sur les moyens de reprendre tous ces réseaux sur les dizaines d'années à venir.

C'est pourquoi la Commission a retenu une progression de l'ordre de 3 % du tarif de l'eau pour 2017. Les choix concernant le Schéma Directeur seront pris en compte par le bureau d'études financières pour proposer une simulation compatible avec les choix du Conseil Communautaire en matière tarifaire. Ce qui a été exposé jeudi, c'est que nous adapterons plutôt le programme de travaux, et surtout son échéancier, aux possibilités d'évolution du tarif de l'eau.

Il vous est donc proposé, pour ce qui concerne l'eau, de passer le prix du mètre cube de 1,14 € à 1,18 €, soit une augmentation de 3,5 %. Sur la part fixe pour le calibre le plus faible du compteur, il vous est proposé de passer d'un tarif de 49 € à 50,50 €, soit une augmentation de 3 %.

Pour ce qui concerne l'assainissement, le prix du mètre cube passerait de 1,51 € à 1,54 €, soit une augmentation de 2 %. Pour la part fixe, le tarif passerait de 24,50 € à 25 €, soit une augmentation de 2 %.

Pour la consommation standard de 120 m³, le prix du mètre cube non assaini s'établira à 2,06 €, soit une progression de 3,07 %. Le prix du mètre cube assaini s'établira, lui, à 4,25 € ; soit une progression de 2,52 %, qui est du même ordre que la progression 2015-2016 qui était de 2,4 %. Il faut noter que, dans cette progression, l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau compte pour 0,3 % puisque les redevances de l'Agence de l'Eau ont augmenté de 1,9 %.

Il vous est proposé également, dans le prolongement d'une remise en ordre qui a été faite l'année dernière, une augmentation différenciée de la part fixe aussi bien en eau qu'en assainissement suivant le calibre du compteur, puisque cette augmentation va de 3,06 en eau à 15,03, et pour l'assainissement de 2,04 à 15,03.

S'agissant des recettes supplémentaires attendues en 2017, suite à ces augmentations proposées, pour l'eau cela ferait un supplément en gros de 159 000 € et pour l'assainissement un supplément de 83 000 €, à consommation constante et au nombre d'abonnés constant.

Les autres tarifs n'évoluent pas, sauf ceux des prestations de services et travaux de raccordements qui, eux, sont basés sur des indices qui évoluent plutôt à la baisse puisqu'ils tiennent compte de la baisse du prix du gazole et de l'indice « main d'œuvre » qui, lui, enregistre une progression de 0,8 %. De même pour les tarifs de mise à niveau des ouvrages remboursés aux communes à l'occasion des travaux de voirie qui, là aussi, sont indexés sur les indices.

Pour terminer, concernant le positionnement tarifaire de la CABA par rapport à des Agglomérations ou Syndicats de la même strate, avec une population desservie et une production en volume à peu près équivalentes, nous nous situons autour de la moyenne pour l'eau comme pour l'assainissement.

Il en est de même sur une comparaison locale, en sachant que d'autres entités sont engagées ou s'engagent sur une démarche de mise à niveau drastique de leurs équipements. Ce qui fait que, notamment pour ce qui concerne le tableau des comparaisons locales, pour la Ville qui avait, au moment de la comparaison, un prix relativement faible, ce prix est en train de doubler pratiquement suite à la nécessité de mettre justement en conformité les stations d'épuration et les réseaux.

Il vous est proposé d'approuver les tarifs qui sont dans la délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BRUNEAU. Y a-t-il des questions là-dessus ? Les Budgets de l'Eau et de l'Assainissement nécessitent des investissements considérables pour que nos installations soient en conformité avec des exigences de qualité qui sont de plus en plus dures, comme partout sur le territoire national et en Europe. Nous avons négocié avec l'Agence de l'Eau pour avoir des subventions conséquentes. Cette fois-ci, nous ne pourrions pas dire qu'ils ne nous aident pas puisque, sur un certain nombre de dossiers très lourds, nous aurons 60 % de subvention ; ce qui est quand même un résultat tout à fait positif. Mais il ne faut pas rêver, en matière d'eau et d'assainissement, il sera difficile, quelles que soient les collectivités, de ne pas avoir une augmentation progressive du coût. C'est un produit que nous vendons ; nous le produisons et nous le faisons payer avec évidemment des possibilités de facilités de paiement pour ceux qui sont en difficulté ; il y a des systèmes qui permettent d'atténuer les difficultés des gens qui ont des problèmes financiers. Mais l'évolution continuera à être une légère augmentation par rapport à l'inflation. Il n'y a pas moyen de faire autrement.

M. BRUNEAU.- Effectivement, et je voudrais apporter une précision. Pour ce qui concerne le Schéma Directeur, nous aboutissons à des investissements qui sont du même ordre que ceux pour l'assainissement pour les 10, 15 ou 20 ans à venir ; c'est-à-dire qu'ils évolueraient, suivant les choix qui seront faits, entre 25 et 45 M€ avec le renouvellement des réseaux notamment puisqu'il y a quand même près de 1 000 kilomètres de réseaux, dont certains sont centenaires ou un peu moins. Là, il y aura vraisemblablement beaucoup moins d'aides de l'Agence de l'Eau puisque nous avons pu profiter, dans le cadre d'ailleurs du Schéma Directeur, en anticipant un peu, d'appels à projets sur les fuites où nous avons eu aussi des aides de l'ordre de 60 ou 70 %. Mais, par rapport à cela, cela nous a été dit jeudi, nous ne trouverons pas les mêmes aides au fur et à mesure que nous avancerons dans l'application du Schéma Directeur. De toute façon, de plus en plus, les aides vont être apportées par le biais d'appels à projets. Le Schéma Directeur, malgré tout, nous permettra justement de disposer des dossiers pour répondre le plus efficacement et le plus rapidement possible aux appels à projets de l'Agence de l'Eau.

M. LE PRÉSIDENT.- Alain a rappelé les sommes considérables que cela représente. Il faudra évidemment lisser dans le temps un certain nombre d'investissements parce que, sinon, les augmentations seraient bien plus considérables. Comme en plus – ce qui n'est pas une mauvaise chose d'ailleurs – la consommation a plutôt tendance à stagner, il faut aussi tenir compte de cette stabilisation de la consommation.

Voilà où nous en sommes. Cette situation, c'est le cas un peu partout, mais il n'y a pas de moyen d'y échapper.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/165 est adoptée à l'unanimité.

Je passe la parole à M. GRANIER pour les tarifs du Budget des Déchets Ménagers et Assimilés.

DÉLIBÉRATION N° 2016/166 : TARIFS 2017 – BUDGET DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. La CABA ayant compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, elle se doit de fixer ces tarifs au 1^{er} janvier 2017.

Pour les prestations qu'elle assure pour le compte de tiers publics ou de tiers privés, vous avez les évolutions des tarifs qui sont en gros impactés par l'inflation et éventuellement l'évolution tarifaire des services sous-traités.

Nous l'avons évoqué en Commission Environnement, certains tarifs ont disparu par rapport à l'année passée du fait de l'arrêt du Centre de Tri tout simplement. Le tableau des tarifs est donc un peu allégé.

L'augmentation, quand il y en a parce qu'il n'y en a pas sur toutes les lignes, est minime, elle est de moins de 1 % la plupart du temps. Je ne vais pas vous faire la lecture complète du tableau de ces tarifs parce que cela serait relativement rébarbatif. Ce qui est le plus important pour nous, c'est le prix du transport et du traitement des déchets ménagers et assimilés qui est à 136,72 € par tonne ; cela correspond à ce qui part à Montech. Là-dedans, se trouve la TGAP que nous payons également.

Les prix des locations de bennes sont inchangés par rapport aux tarifs de l'an dernier, si mon souvenir est bon. Sinon le Directeur des Services me corrigera.

De même, pas de changement de tarif pour les dépôts des matériaux en déchetterie pour les entreprises. Je rappelle que, pour les particuliers, c'est gratuit. De la même façon, l'apport de cartons en déchetterie par les particuliers ou par les privés, c'est gratuit aussi. Nous vous encourageons donc vivement à amener les cartons en déchetterie, plutôt que de les laisser dans les conteneurs en ville.

Les tarifs pour les dépôts d'huiles ont connu une augmentation minime ; nous sommes à un tarif de 0,54 € par litre, alors que nous devions être précédemment sur un tarif de 0,53 €.

Il en est de même pour la redevance spéciale que vous trouvez à 0,0384 € le litre.

Pour ce qui est du tarif « chauffeur », là aussi je pense que le tarif est inchangé.

Le tarif véhicule a dû évoluer très légèrement.

Le tarif pour le conditionnement des cartons bruns, lui aussi, a dû évoluer, mais vraiment à la marge. Cela se joue à quelques centimes pour arriver aujourd'hui à 55 € la tonne.

Nous connaissons donc en effet une très légère augmentation des tarifs sur certaines lignes, pas toutes.

Nous vous proposons d'approuver les nouveaux tarifs, tels qu'ils sont proposés.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces tarifs du Budget des Déchets Ménagers et Assimilés ? Pas de questions. Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/166 est adoptée à l'unanimité.

Je repasse la parole à Philippe GRANIER sur la délibération suivante qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre du projet TEPOS sur le territoire communautaire.

DÉLIBÉRATION N° 2016/167 : ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET TEPOS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. GRANIER

M. GRANIER.- Merci, Monsieur le Président. Nous en profiterons en fin de délibération pour parler un peu plus du contenu du TEPOS ou du T.E.P.C.V., TEPOS signifiant Territoire à Énergie Positive, et T.E.P.C.V. : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer encourage les actions locales pour contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, développer les énergies renouvelables locales et réduire les besoins énergétiques au travers d'un appel à projets des « 500 Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte ».

Il faut savoir que la CABA a été retenue puisqu'elle avait été candidate et qu'elle a signé avec Mme la Ministre Ségolène ROYAL ledit projet. Elle l'a fait en partenariat avec la Ville d'Aurillac ; ce qui devrait amener des financements à hauteur de 1 M€ pour la CABA et de 1 M€ pour la Ville d'Aurillac. Ce n'est pas écrit dans la délibération, mais je vous le dis.

En plus de l'engagement pour le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, la CABA va s'engager dans la démarche « TEPOS », et ce en travaillant avec la Région et l'ADEME qui peuvent l'aider à financer différents projets. Afin de pouvoir bénéficier de ces financements, la Collectivité doit se rapprocher de l'ADEME. Elle pourra obtenir un financement en maîtrise d'ouvrage pour le fameux projet TEPOS à hauteur de 70 %, sachant que la dépense ne devra pas dépasser 30 000 € TTC.

Nous allons engager cette démarche. Vous le comprendrez tout à l'heure quand nous vous dirons tout ce que l'on peut mettre dans le TEPOS puisque le photovoltaïque, le solaire, mais surtout la biométhanisation et l'hydrogène peuvent être des éléments que nous allons intégrer là-dedans, au niveau des études. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons fait une conférence de presse dernièrement, à l'initiative de M. le Président, pour informer la population des résultats de l'étude sur la méthanisation.

Donc, en clair, je vous encourage vivement à autoriser M. le Président à signer les éléments nécessaires à l'engagement pour le TEPCV et le TEPOS et solliciter les aides financières auprès de l'ADEME et de tous autres organismes dans le cadre des démarches « Territoires à Énergie Positive ».

Je rappelle que dans ces démarches-là, il est inscrit que nous nous engageons à baisser de 50 % les consommations d'énergie constatées en 2012, et ce en 2050. 2012-2050, vous allez me dire que cela fait beaucoup. Cela ne fait pas beaucoup si nous devons diminuer de 50 % nos consommations d'énergie. Mais c'est à cela que nous nous engageons.

Je vais laisser le Président faire voter la délibération. Après, nous pourrions peut-être faire une petite explication complémentaire sur ce qui est la partie « méthanisation et hydrogène » qui découle directement de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Philippe. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. C'est un moyen de faire rentrer de l'argent. Nous essayons de nous adapter aux différentes contraintes qui nous permettent d'entrer dans ces financements, mais cela ne peut avoir qu'un effet positif, et un effet positif par rapport aussi au dossier puisque l'objectif est parfaitement utile.

Je vais mettre cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/167 est adoptée à l'unanimité.

Philippe GRANIER va nous parler d'un des dossiers qui peut découler de cette délibération.

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- L'étude de méthanisation qui avait été lancée en 2015 et achevée en septembre 2016 était une étude sur la possibilité de réaliser un outil de méthanisation. Cette étude avait un coût de 28 740 € TTC. Il y a eu différentes phases :

- une phase 1 : étude du gisement et sa pérennité ;
- une phase 2 : étude de scénarii techniques pour la valorisation et les gisements mobilisables ;
- une phase 3 : approfondissement technique, économique, juridique, administratif des scénarii.

Il faut savoir qu'un certain nombre de partenaires sont venus travailler avec nous parce que nous avons été l'élément moteur. Il y avait un comité de pilotage dans lequel nous avons retrouvé le Département, la DDT, la Région, les Chambres consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture), l'ADEME, le SMOCE, Bois Énergie 15, Biose, GrDF, la SAS LIP, le LIAL, je ne pense pas en avoir oublié, il y avait une liste assez conséquente de partenaires, mais qui n'ont pas regretté d'être venus. Si j'en ai oublié un ou deux, ce n'est pas très grave, ils m'excuseront.

Au niveau du scénario 2, sont apparues deux possibilités de travail :

- une possibilité de digestion agricole, qui est plutôt une voie sèche au niveau de l'étude et
- une partie plus industrielle où nous pouvons retrouver nos boues de stations d'épuration, dite liquide.

Donc, immédiatement, est apparue l'idée d'avoir deux unités de production. Mais, vous allez le voir par la suite, nous allons les faire travailler en commun pour une réinjection de gaz pour diminuer les coûts. Là, je laisse la main à Christian.

M. FRANCO.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Comme l'a dit M. GRANIER, s'agissant de l'étude de faisabilité de la filière « méthanisation », nous en avons fait une présentation lors du précédent Conseil au cours de laquelle nous avons donné quelques éléments techniques. Cette étude ayant abouti, un scénario a été retenu, dont nous vous avons présenté les deux grandes filières :

- Une filière agricole qui a été identifiée sur la base d'enquêtes faites auprès d'agriculteurs, où il y a une possibilité de collecter 11 600 tonnes par an, en nous rapprochant de 6 ou 7 agriculteurs qui ont été contactés et qui ont marqué un intérêt à ce projet. Sur cette partie agricole, la production de biogaz est aux alentours de 972 000 m³ par an, avec 55 % de méthane à l'intérieur.
- L'autre filière de méthanisation qui vient en parallèle de la filière agricole est liée à une unité de co-digestion dans laquelle nous allons trouver des boues de stations d'épuration, des déchets industriels des industries agro-alimentaires, sous forme liquide ou sous forme solide, ainsi qu'un certain nombre d'éléments de graisses que nous pouvons retrouver soit chez des professionnels des métiers de bouche, soit dans les stations d'épuration, qui nous posent quelques soucis d'élimination. Là, nous sommes sur une estimation de 23 000 tonnes par an de ces matières capables de produire 712 000 m³ de biogaz à 58 % de méthane à l'intérieur.

Petit point de précision. Là, nous avons 23 000 tonnes et nous pouvons produire 712 000 m³ de biogaz, et là nous sommes à 11 600 tonnes et nous pouvons produire 972 000 m³. Donc, avec des quantités différentes, selon les pouvoirs méthanogènes des matières qui rentrent dans la composition de ces deux filières, les variations de biogaz produit sont relativement significatives.

Lors du précédent Conseil, nous avons évoqué les possibilités de valorisation de ce biogaz. Il ressort de l'étude qu'aujourd'hui, ce qui est le plus intéressant en termes de valorisation, c'est l'injection de ce biogaz, une fois épuré et transformé en biométhane, dans le réseau de distribution du gaz public. Nous avons la chance de bénéficier sur le territoire aurillacois d'un réseau de gaz relativement bien structuré et en capacité d'absorber les quantités de méthane produites. Nous serions sur des productions estimées de biométhane de 100 m³ par heure, sachant qu'aujourd'hui le seuil de rentabilité pour l'injection dans le réseau se situe aux alentours de 50 m³. Nous sommes donc sur un niveau de production qui est relativement satisfaisant par rapport à ces conditions de rentabilité.

Autre point que je voulais signaler sur ce tableau qui est un tableau un peu synthétique des deux filières, c'est ce qui reste après l'extraction du biogaz transformé en biométhane.

Sur des entrants qui sont de 23 000 tonnes et 11 600 tonnes, nous ressortons avec des digestats qui sont à 22 000 tonnes ; il nous reste environ les deux-tiers de la matière qui va rentrer dans nos digesteurs.

Sur la partie issue de la filière agricole, et c'est là l'intérêt qu'il y a à avoir une filière spécifique pour la partie agricole, il faut insister sur l'identification des entrants, sur la traçabilité des produits qui rentrent dans la filière, de façon que, sur les produits issus de l'opération de méthanisation, nous ayons une réelle traçabilité et une qualité permettant un retour à la terre. Les caractéristiques de ces digestats sont des caractéristiques en matière agronomique relativement importantes, et cela se substitue largement aux engrais qui peuvent être apportés par les agriculteurs.

Sur la partie industrielle qui est complètement différenciée, les restes du digestat peuvent être utilisés dans le four qui intervient sur Souleyrie et servir de matière pour être incinérée, avec bien entendu la production d'énergie en conséquence.

Voilà un peu les deux filières telles qu'elles ont été présentées et étudiées par le bureau d'études avec des niveaux de rentabilité technique relativement significatifs.

Le bureau d'études a également établi des éléments d'appréciation sur le coût d'investissement de ces opérations. Nous sommes sur un coût d'investissement de 5,7 M€ pour la construction de ces unités.

Il y a eu également une étude, au-delà de l'investissement, sur les recettes d'exploitation et sur les charges d'exploitation.

Sur les recettes d'exploitation, nous arrivons à 1 323 000 € de produit dans lequel apparaissent plus de 950 000 € de produit de vente de biométhane par injection sur le réseau, et les coûts versés par les producteurs pour le traitement de leurs effluents.

Dans les charges, ont été intégrées bien entendu les charges de personnel et les charges de fonctionnement, mais également une charge financière qui permet de payer notamment aux agriculteurs une partie des effluents qu'ils sont en capacité amener et également de payer le retour à la terre des substrats qui sont issus de l'opération de méthanisation. Il y a donc une charge financière qui est intégrée dans les charges, facilitant l'opération pour les agriculteurs qui voudraient participer à cette opération. Nous sommes sur des charges d'exploitation de 1 M€ par rapport à des produits d'exploitation à hauteur de 1,3 M€.

Par rapport au montant de l'investissement, nous étions tout à l'heure, en travaux bruts, à 5,7 M€. Si nous y ajoutons les frais bancaires, nous sommes à un coût d'environ 6,2 M€. Après, en fonction des subventionnements, la répartition peut être un peu différente sur cette opération.

Il ressort de cette analyse financière que le résultat d'exploitation est positif. Là, nous arrivons sur un résultat d'exploitation moyenné sur 15 ans, entre les charges et les recettes, d'un peu plus de 360 000 € par an. Ce qui est quand même relativement intéressant par rapport à cette opération et sa viabilité financière, en plus de sa viabilité technique.

Cela nous conduit, en analyse, à un retour sur investissement de 9 ans pour cette opération, telle qu'elle est estimée.

M. GRANIER.- Je crois qu'il est important de noter les 9 ans, parce qu'il est rare que nous arrivions à faire des outils qui vont nous faire gagner de l'argent. Donc, pour une fois, c'est intéressant.

Je tenais à souligner aussi le fait que nous rémunérons nos agriculteurs pour amener des substrats et pour les récupérer.

Nous avons été relativement prudents quand nous avons demandé au Cabinet d'études de nous monter ce projet-là. Il ne s'agit pas de faire quelque chose d'extrêmement optimiste et de se rendre compte ensuite, le jour où on le met en œuvre, que cela ne marche pas. Donc, systématiquement, nous avons pris des chiffres à minima. Il ne s'agissait pas de monter un projet parce que nous voulions monter un projet et rentrer dans le TEPOS ou dans le TEPCV, c'était hors de question. Il s'agissait de trouver quelque chose qui puisse répondre à la demande des entreprises, des agriculteurs, des chambres consulaires ou des autres collectivités, mais qui soit pérenne dans le temps. Nous avons la chance, en travaillant ensemble, en travaillant avec eux, de pouvoir aboutir.

Les demandes de subventions que nous allons conduire dans le cadre du TEPOS vont nous aider maintenant à mettre en œuvre tout cela. Il faudra aussi que nous en arrivions à la filière « hydrogène » puisque, si nous pouvions consacrer, ne serait-ce que 10 % de notre production de gaz pour faire de l'hydrogène, ce serait toujours rentable. Là, je laisse à nouveau la main à Christian parce qu'il est beaucoup plus technique que moi pour vous expliquer ce que nous allons faire.

M. FRANCO.- Là également, nous avons évoqué, lors du précédent Conseil, à la demande du Président, la possibilité que nous puissions mener une réflexion complémentaire sur la méthanisation et notamment sur le développement de la filière hydrogène, sachant qu'aujourd'hui, il y a déjà des choses qui existent en la matière. Il y a la société TRIFYL qui est dans le Tarn, qui a ce même principe de fonctionnement, qui est une unité de méthanisation. Ils extraient une partie de ce méthane et ils le transforment en hydrogène. Ils ont, actuellement, fait un investissement sur des véhicules hydrogènes pour tester la faisabilité de cette filière. Nous sommes donc dans la même logique de processus ; nous ne sommes pas sur des choses fantastiques ou relevant de la science fiction ; ce sont des choses qui existent et que nous souhaitons mettre en place également sur notre territoire.

Là, vous avez quelques éléments sur l'hydrogène. Ce qui est intéressant, c'est qu'un kilo d'hydrogène donne une autonomie de 100 kilomètres à un véhicule ; ce qui est quand même relativement conséquent.

Cela, c'est ce que j'évoquais sur le projet qui existe aujourd'hui, qui fonctionne sur la société TRIFYL.

Dans la continuité de la démarche pour la production d'hydrogène, la CABA a répondu à un appel à projets « Territoire à hydrogène » dans lequel nous voulions mettre en place une station de distribution d'hydrogène pour voir les contraintes et la faisabilité de l'opération, mettre cela sur des flottes captives avec un ou deux véhicules pour tester la faisabilité réelle et les contraintes de ce type d'opération. C'est là où nous avons la jonction entre l'hydrogène et le projet « biogaz » en transformant une partie du biogaz en hydrogène afin de gagner en autonomie sur notre station de distribution d'hydrogène et sur les véhicules pour créer du déplacement et créer une énergie complémentaire à celle qui existe notamment avec l'hydrogène.

Aujourd'hui, avec le biométhane qui serait produit, nous serions en capacité de produire 400 à 500 kilos d'hydrogène par jour. Un kilo d'hydrogène permet de faire 100 kilomètres ; une production de 400 à 500 kilos, cela donne des perspectives en termes de déplacement et de moyen de déplacement. Donc, sans aller jusqu'à ce niveau-là, si nous extrayons 5 à 10 % d'hydrogène à partir du biogaz avec les pertes, nous serions en capacité de répondre en autonomie à quelques véhicules qui fonctionneraient comme cela, et en fonction des possibilités, nous pourrions aller plus loin dans la production d'hydrogène et développer cela à partir d'autres énergies, le biogaz mais aussi le solaire ou d'autres énergies alternatives.

Voilà donc la complétude du projet, tel qu'il peut se développer en la matière.

M. GRANIER.- Je crois que l'on peut compléter sur des mots du Président parce qu'il avait raison l'autre jour quand il le disait, à savoir que, certes, c'est une technologie qui est aujourd'hui onéreuse, mais si nous ne faisons pas l'effort de mettre cela en avant, nous ne l'aurons jamais sur un territoire comme le nôtre. Donc, là, c'est l'occasion ou jamais de mettre en œuvre ce type de production. Il faut la saisir, nous en avons la possibilité, nous avons des aides pour cela aujourd'hui. Il est pertinent d'y aller et de faire le nécessaire pour que nous ayons ces unités de production. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur GRANIER. Y a-t-il des questions sur ce dossier sur lequel je pense que nous aurons un partenariat avec le Conseil Départemental et d'autres partenaires ? Cela a été rappelé l'autre jour par notre Collègue Jean-Antoine MOINS. Nous pouvons aller assez vite dans la démarche. C'est un dossier qui est, économiquement, tout à fait intéressant ; ce qui ne gâche rien. Y a-t-il des questions ou des observations là-dessus ? Je n'en vois pas. Nous avons voté sur la délibération.

Nous pouvons passer à la délibération suivante. Je donne la parole au Vice-Président Michel ROUSSY sur l'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et du zonage assainissement de la commune d'Aurillac.

DÉLIBÉRATION N° 2016/168 : APPROBATION DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE D'AURILLAC

DÉLIBÉRATION N° 2016/169 : CRÉATION D'UNE AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LA COMMUNE D'AURILLAC

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- Merci, Monsieur le Président. Nous avons deux délibérations puisque Pierre MATHONIER présentera les deux dans la foulée, la première relative à la révision du PLU et la deuxième concernant l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur la commune d'Aurillac. Ce sont deux documents qui arrivent en fin de procédure, et je m'en tiendrai simplement à la procédure puisque Pierre nous fera la présentation sur le fond du dossier.

C'est une opération lancée depuis 2014, qui arrive aujourd'hui à son terme, et entre le début et aujourd'hui, la compétence « urbanisme » a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Il nous appartient donc à nous, Conseil Communautaire, de valider formellement ces deux documents. Cela est passé en Conférence des Maires il y a 15 jours au niveau de la Communauté d'Agglomération. Je vais laisser Pierre MATHONIER nous présenter la synthèse des deux projets.

(Présentation de documents sur écran)

M. MATHONIER.- Merci, Michel. Je vais faire une présentation très synthétique, puisque ces documents ont fait l'objet de toute la procédure traditionnelle dans le cadre du Conseil Municipal d'Aurillac, et maintenant avec le transfert de la compétence « urbanisme », nous devons le faire approuver par le Conseil Communautaire. Mais les documents qui sont présentés là sont les documents qui ont été d'ores et déjà établis et validés par le Conseil Municipal d'Aurillac.

Sur le PLU, je rappelle la démarche générale qui comprend :

- Le rapport de présentation avec quatre parties : un diagnostic, une synthèse des atouts, contraintes et enjeux du territoire, la justification des choix retenus et l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement.
- Le PADD avec les grands axes qui ont été retenus et les scénarios de développement.

- Enfin, la traduction réglementaire qui intègre dans le PLU les différentes règles ; lequel pourra en l'état être transféré intégralement et intégré dans le PLUI de la CABA. C'était l'accord que nous avons initialement dans le cadre du transfert de compétence.

Le slide suivant rappelle les trois axes qui avaient été retenus :

Axe 1 : Aurillac, ville active, ville dynamique

Axe 2 : Aurillac, ville plaisirs, ville nature

Axe 3 : Aurillac, ville durable, ville d'échanges.

Le scénario n° 2 était une stabilisation de la population, qui est le même scénario que celui qui a été retenu dans le cadre du SCoT de la CABA, qui est intégré dans le PLH et qui sera bien sûr intégré, je pense, en l'état dans le PLUI futur puisque cela répond aux besoins aujourd'hui identifiés sur la population d'Aurillac.

Le slide suivant reprend l'axe 1 « Aurillac, ville active et ville dynamique » et présente les différentes zones à enjeux avec à la fois :

- la Zone de la Sablière schématisée par l'hexagone en bas de la carte ;
- l'incidence de l'entrée de ville Sud avec le contournement de la RN 122. C'est schématisé par la bande orange ;
- la valorisation de la Zone Économique de Lescudilliers qui est en cours de restructuration avec un certain nombre de friches urbaines, schématisée par le rond violet ;
- le redéploiement urbain de l'entrée Sud à organiser avec notamment le quartier « Politique de la Ville » ;
- la zone à droite qui correspond à la reconfiguration du secteur Sistrières/La Ponétie avec les enjeux économiques qu'il y a sur cette partie du territoire
- et le travail sur le bloc 1, au centre, sur le centre ville, avec différents projets : le projet Jean Jaurès qui est un projet important, l'îlot des Frères Charmes, la rénovation du Marché Couvert, l'OPAH RU, l'habitat participatif, la réflexion que nous avons dans le cadre d'Europarc sur les friches futures d'EDF/GRDF et les friches de Meallet de Cours. Il y a beaucoup de sujets qui sont intégrés dans cette partie-là.

Le slide suivant porte sur l'axe 2 « Aurillac, ville plaisirs, ville nature ». Cet axe 2 s'articule autour des points suivants :

- les différentes voies d'accès, notamment les modes doux ;
- le développement des différents parcs relais et du pôle intermodal ;
- la préservation des espaces naturels non constructibles avec le respect des flancs de montagne qui sont indiqués et avec la protection dont elles bénéficient ;
- la réappropriation des berges de la Jordanne avec la suppression des seuils et tout le travail sur l'eau que nous aurons l'occasion de voir prochainement en Conseil Municipal pour la Ville.

Enfin, le troisième axe, c'est l'axe sur la mobilité et les échanges. Là, nous avons :

- l'intégration du contournement de la RN 122 ;
- le développement des voies vertes ;
- la réflexion sur le stationnement de centre-ville avec les paramètres que nous devons intégrer et la liaison avec les parkings-relais.

Dans le projet de PLU, nous avons à l'intérieur du document les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Ce sont un certain nombre de dispositions sur les secteurs à enjeux qui sont plus des propositions d'aménagement, bien sûr discutables, mais qui permettent à la Ville d'avoir un regard sur des zones ou des îlots qui sont à enjeux. Par exemple, une OAP a été faite sur l'espace du Foirail et des futures friches EDF quand EDF sera basculée à Esban dans le cadre de son projet foncier que nous avons vu et qui est porté aujourd'hui par la SEBA 15.

Voilà pour la présentation du PLU qui était basé sur ces trois axes de construction intégrés dans le document.

J'en viens à l'AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) qui est l'autre document en parallèle du PLU. Elle a une dimension plus patrimoniale. C'est un document valorisant l'architecture et le patrimoine.

Nous avons déjà une AVAP qui existait, mais qui n'intégrait pas les textes issus du Grenelle de l'Environnement. Là, vous avez le zonage de l'AVAP ancienne ; je passe assez rapidement là-dessus puisque nous allons aller directement sur les modifications.

Les modifications de périmètres ont été faites sur un certain nombre d'ensembles.

Vous avez, ici, la partie Nord de la ville avec notamment l'intégration de l'hyper-centre qui a été agrandi sur quelques endroits, notamment le Sacré Cœur et Belbex.

Sur cette vue, nous voyons le secteur du Sacré Cœur qui fait l'objet d'un agrandissement du périmètre ; nous avons un certain nombre de maisons intéressantes sur ce secteur-là qui ont été bâties ; une partie d'ailleurs de l'hôpital est touchée par ce zonage.

L'autre élément, c'est Belbex. Là, nous avons le haut de Belbex.

M. CHAUSI.- C'est le vieux Belbex. Les bâtiments en place ont soulevé un petit peu des questions. Nous avons souhaité protéger ce patrimoine avec en particulier les vues sur Ytrac qui sont en contrebas.

M. MATHONIER.- Voilà, il s'agit de la butte de Belbex.

Là, nous avons le temple d'Aron avec le zonage plus précis autour du temple et de la protection qui devait aller avec.

Sur l'avenue Georges Pompidou, là je ne me souviens plus très bien de ce qui a été précisé.

M. CHAUSI.- C'est une modification pour répondre aux besoins des industriels sur l'Avenue Pompidou et aux agrandissements d'exploitations des vendeurs de voitures.

M. MATHONIER.- Le périmètre de l'AVAP a donc été modifié, mais cela n'a pas eu d'impacts majeurs.

Par ailleurs, un travail intéressant a été mené sur les éléments remarquables du patrimoine aurillacois. Il s'est agi d'un travail à l'immeuble ; c'est une des richesses qui est ressortie de l'AVAP. Tous les immeubles présentant un intérêt architectural ont été répertoriés, et heureusement ou malheureusement, ils sont très nombreux dans l'hyper centre. Nous avons pu documenter ces éléments ; ces éléments peuvent être à la fois des maisons entières ou des éléments de maisons, et à ce niveau-là nous avons fait notamment un gros travail sur les portes ou sur les éléments d'architecture qui sont significatifs. L'ensemble a fait l'objet d'une identification et d'une protection, en sachant que nous avons relevé les perspectives, des éventuels jardins notamment et des alignements. C'est ce que nous voyons dans ce cadre.

Nous avons aussi répertorié des éléments un peu plus compliqués. Par exemple, à l'intérieur de l'îlot Baldeyrou, nous avons des maisons romanes qui sont quasiment dans leur état du XIIIème siècle, c'est impressionnant ; les habitants de ces maisons ont parfois détruit un certain nombre de pans de murs.

C'est donc un patrimoine important qui a pu être mis à nu dans le cadre de cette AVAP.

Ce slide présente les perspectives architecturales significatives qui doivent être protégées au titre des paysages et qui doivent être mises en valeur.

Pour aller un peu plus loin, on peut dire que l'AVAP est un outil de gestion du patrimoine, une identification, une base de données qui va être accessible à tous les pétitionnaires. C'est-à-dire que chaque immeuble pourra être consulté avec l'ensemble des données historiques et architecturales et des éléments protégés au cœur même de la ville ancienne.

Le slide suivant fait apparaître, sur un immeuble qui est l'ancienne boulangerie Troupenat, les éléments qui ont été identifiés dans le cadre de l'AVAP ; il y a notamment les éléments qui permettaient de tenir, au Moyen-Age, les rideaux. Il y a un certain nombre d'éléments, on peut voir notamment une cheminée du XIIème siècle qui est à l'intérieur du grenier, avec un conduit particulier. Ce sont des éléments architecturaux qu'il faut connaître de façon à permettre aux personnes qui portent des projets sur ces immeubles d'avoir toutes les données pour leur éviter de détruire par inadvertance des éléments qui sont importants pour le patrimoine.

La conclusion que nous avons eue dans le cadre de cette AVAP, c'est que le patrimoine de la Ville d'Aurillac, particulièrement dans l'hyper-centre, était très, très intéressant, qu'il fallait le mettre en valeur progressivement, en sachant que c'est un projet de 30 ans, et qu'il convenait de le porter pour éviter que certaines façades d'immeubles soient dégradées ou refaites trop brusquement et ne respectent pas les prescriptions qui peuvent être intéressantes.

Par rapport à ce travail-là, M. WAGON nous disait que, sur la ville d'Aurillac, il trouvait un patrimoine supérieur à ce qu'il connaissait à Figeac. Par contre, Figeac a initié ce travail il y a 30 ans.

C'est un travail de longue haleine, avec des paramètres qui sont non négligeables en termes de surcoût d'investissement pour les propriétaires. C'est encore une fois une information qui doit être partagée, analysée et adaptée en fonction des moyens qui peuvent être mobilisés parce qu'il ne faudrait pas finir par des immeubles totalement vides sous prétexte que les éléments architecturaux sont classés. C'est donc un travail à la fois de connaissance des éléments et d'adaptation des projets en fonction de ces données.

C'est une étape préalable vers le label « Ville d'art et d'histoire » qui pourrait être un sujet intéressant pour, notamment, la partie moyenâgeuse de la ville d'Aurillac.

M. CHAUSI.- Si je puis me permettre, je voudrais préciser juste une petite chose, mais à titre personnel. C'est un travail de deux ans qui voit son aboutissement aujourd'hui. Moi, je souhaite remercier les gens qui ont travaillé pour nous, en l'occurrence le Cabinet Citadia et M. Sylvain CHAPU. Le dossier n'a pas du tout souffert de son passage par le changement de collectivité quand la compétence « urbanisme » a été transférée à la CABA le 10 décembre 2015. Je voudrais remercier aussi les gens du personnel de la Ville, et particulièrement Benjamin ROUME qui nous a beaucoup aidés dans ce dossier.

En ce qui concerne l'AVAP, il y a une petite erreur sur la présentation ; c'est le cabinet GECO et non pas CITADIA qui a travaillé là-dessus.

Je veux remercier aussi M. WAGON et Mme ROUSSET qui était l'historienne de l'art qui nous a permis de réaliser toutes les datations en centre-ville de chaque immeuble.

M. MATHONIER.- Je tiens aussi à remercier M. CHAUSI parce que cela a été un gros travail qu'il a mené depuis deux ans avec toutes les réunions publiques et les espaces de concertation et de discussion, ainsi que les réponses, par rapport à l'enquête, qui ont été amenées à toutes les demandes faites par les pétitionnaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Maire d'Aurillac. Y a-t-il des questions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Ce n'est pas une question, mais une explication de vote puisque nous avons deux délibérations, l'une concernant la révision générale du PLU et l'autre concernant l'AVAP. Vous savez, Monsieur le Président, puisque vous êtes aussi conseiller à la Ville d'Aurillac, que le 10 décembre dernier, en ce qui nous concerne, nous nous sommes abstenus sur ce projet de révision de PLU. Je ne reviendrai pas sur les explications, sauf s'il était utile de donner des explications sur notre choix. Mais dans la mesure où, par rapport à la proposition qui nous a été faite à l'époque, nous avons soumis un certain nombre d'observations et qu'aucune de nos observations n'a été reprise dans le document définitif, nous maintiendrons donc une décision d'abstention sur ce projet de révision du PLU.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur MOINS. Y a-t-il d'autres demandes d'observations ou d'explication de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix la première délibération, c'est-à-dire l'approbation de la révision du PLU et du zonage d'assainissement d'Aurillac.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 6 voix.

La délibération n°2016/168 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vais mettre aux voix la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sur la Commune d'Aurillac.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2016/169 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Michel ROUSSY pour une délibération importante concernant la nouvelle Opération Programmée d'Aide à l'Habitat.

DÉLIBÉRATION N° 2016/170 : OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AIDE A L'HABITAT 2017/2021

Rapporteur : M. ROUSSY

M. ROUSSY.- Merci, Monsieur le Président. Effectivement, c'est une délibération importante puisqu'elle mobilise, une fois de plus, des crédits importants au niveau tant de l'État que de notre Conseil Communautaire.

Un rappel rapide du contexte historique. Vous vous souvenez que nous avons un Programme d'Intérêt Général qui a vécu pendant trois ans et qui nous a permis de traiter un certain nombre de dossiers, précisément 465 logements notamment, pour un total de subventions État + CABA de 4,8 M€, et 757 000 € ont été mis dans cette opération par la CABA avec – je crois que c'est un élément essentiel pour l'économie locale – un rapport de 1 € de la CABA qui génère 10 € de travaux. Ces 10 € de travaux étant réalisés à quasiment 100 % par des entreprises du territoire et étant directement ciblés sur les logements soit de propriétaires occupants, soit de propriétaires bailleurs ; ce qui fait une opération qui est tout à fait intéressante avec une subvention moyenne de 10 000 € par dossier ; ce qui crée des situations de déclenchement de travaux tout à fait utiles.

Cette opération « Programme d'Intérêt Général » s'est interrompue en 2016, et vous vous souvenez que nous avons, à l'époque, décidé de nous intégrer dans le PIG Solidarité du Conseil Départemental dans les mêmes conditions financières pour l'ensemble des pétitionnaires ; ce qui a permis de gommer un petit peu cette phase de latence entre les deux opérations CABA. L'opération avec le Département se terminera au 31 décembre et nous aurons, compte tenu de la clause de revoyure, un point à faire avec le Département sur le nombre de dossiers pour équilibrer les choses au plan financier, mais je trouve que c'est une opération qui a été menée intelligemment et qui aura permis de ne pas casser la dynamique puisqu'il faut que nous en soyons parfaitement conscients, ces opérations sont des opérations très positives pour le territoire.

A partir du 1^{er} janvier, nous allons rentrer dans une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Ce n'est pas un Programme d'Intérêt Général, c'est une OPAH. La différence, elle n'est pas tellement sur le fond du sujet, mais elle est sur la durée puisqu'une opération programmée peut durer 5 ans. Nous partons donc là pour quelque chose qui sera signé pour 2017 à 2021 ; ce qui est un temps important, conséquent et qui peut permettre de traiter à fond un certain nombre de dossiers. Tout cela a été fait avec, en phase intermédiaire, une étude diagnostic réalisée par SOLIHA, notre partenaire, qui a permis de faire le bilan de l'opération précédente et de tracer les pistes de la future convention.

Un chiffre ou deux en termes de bilan pour quantifier les choses. Nous avons sur la CABA –retenez le chiffre– globalement 30 000 logements, soit des maisons particulières, soit des logements collectifs, avec une particularité, à savoir 10 % de logements vacants, et un fort accroissement de la vacance puisque c'est 23 % d'augmentation de la vacance depuis 2008, en sachant qu'il y a des situations très différentes, mais avec une cristallisation notamment sur l'hyper-centre d'Aurillac et sur certains secteurs de la Vallée de la Jordanne où, là, la vacance s'accroît de façon très importante.

Ces éléments-là nous ont amené à discuter avec les services de l'État puisque nous profitons là d'une volonté de l'État de continuer de poursuivre l'ensemble des actions publiques en direction de l'amélioration de l'habitat et de la performance énergétique ; ce qui nous a permis d'aller très vite. Je veux moi aussi, là, remercier les services de la CABA, et notamment Blaise CREGUT, qui a fait un travail très important dans un temps très court puisqu'il y a peu de temps, nous ne savions pas comment les choses allaient pouvoir se dessiner. Il a travaillé avec les fonctionnaires de la DDT qui ont bien joué le jeu parce qu'il a fallu aller très vite pour avoir les habilitations de la DREAL. Je ne rentre pas dans les détails, mais c'est une machinerie administrative un peu infernale. Aujourd'hui, nous sommes au bout et nous allons pouvoir, par cette délibération, autoriser le Président à signer la convention avec l'ANAH pour un programme qui se déroulera sur 5 ans avec les mêmes objectifs que ce qui était décrit précédemment, c'est-à-dire :

- la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, notamment chez les propriétaires occupants ;
- la précarité énergétique qui se voit sur deux aspects :
 - 1) la qualité du bâtiment,
 - 2) les revenus des familles.

C'est-à-dire que, dès qu'une famille consacre plus de 10 % de son budget, à ses frais de chauffage, au niveau national, on considère que cette famille est en situation de précarité énergétique.

- le maintien à domicile des personnes âgées. C'est un élément tout à fait important. Nous sommes aujourd'hui à 30 % de la population qui est au-delà de 60 ans, et donc l'ensemble des adaptations des logements, qu'ils soient collectifs ou qu'il s'agisse de résidences individuelles, au vieillissement est un enjeu pour notre territoire. Je vous signale que 82 % des 30 000 logements sont des résidences principales, c'est-à-dire que nous sommes vraiment sur de l'utilité sociale, familiale évidente.

Voilà ce que je voulais préciser sur les éléments d'objectifs.

En termes de nombre de dossiers, nous sommes sur un projet de 135 logements par an en propriétaires occupants et 13 logements en propriétaires bailleurs. Ce qui nous fait, si on se projette sur l'ensemble de la période, 740 logements qui seront rénovés ou améliorés dans cette période-là.

En termes d'engagement financier, pour la Communauté d'Agglomération, nous serons sur une dépense, si nous enlevons les subventions qui viendront nous atténuer la dépense totale, de 275 000 € par an, soit 1,4 M€ sur l'ensemble de la période. Je vous rappelle qu'il s'est agi de 757 000 € sur la période précédente avec 4,8 M€ de subventions de l'État et toujours le même effet de levier : 1 € versé par la CABA qui génère 10 € pour les entreprises au bénéfice des habitants de la Communauté d'Agglomération.

Voilà ce que je voulais vous indiquer pour cette délibération. Vous avez le projet de convention qui est joint à la délibération.

Je vous fais grâce de la description du dispositif financier très précis. Retenez que c'est 10 000 € d'aide en moyenne par dossier. Il y a des critères en fonction de la capacité à améliorer la performance énergétique ou pas, entre le fait qu'il y ait une aide « Habiter Mieux » de la part de l'État qui est valorisée à nouveau par la Communauté d'Agglomération ou qu'il n'y en ait pas. Tout cela, vous l'avez dans ce dossier. Mais, à ce stade, je pense que ça n'est pas cela le plus important.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques éléments que je voulais indiquer sur ce dossier.

Le Directeur Général des Services me montre un document. Effectivement, vous avez sur table la traduction chiffrée et actualisée parce que nous allons très vite, mais du coup l'encre est à peine sèche quand les documents nous arrivent. Vous avez un document qui présente les 135 logements que j'évoquais pour les propriétaires occupants et les 13 pour les propriétaires bailleurs ; vous avez le coût total qui est de 380 000 € pour la Communauté d'Agglomération ; en prenant en compte les subventions, le chiffre a bougé un petit peu, j'étais à 275 000 €, nous sommes précisément à 282 000 € d'engagements pour 2017 pour la Communauté d'Agglomération.

En ce qui concerne la dynamique, sur les opérations précédentes, entre ce qui avait été signé avec l'État et la réalisation, nous étions à + 260 %. Si nous avons le même degré de performance pour cette opération, vous imaginez que nous serions sur des chiffres encore plus importants que ceux que je vous indique là qui sont, en principe, les chiffres contractuels en tout cas à ce stade.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Michel ROUSSY. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Non. C'est un dossier important parce que ce que nous faisons dans le domaine des opérations programmées ou dans le cadre du programme d'intérêt général, cela a un effet levier considérable, et cela a un double impact positif, d'abord sur les propriétaires occupants et puis sur aussi les locataires qui bénéficient des travaux de rénovation faits par des propriétaires bailleurs. Et puis, cela a un effet très, très positif dans le domaine de l'artisanat parce que nous l'avons vu avec les précédentes Opérations programmées et en particulier sur l'OPAH de Développement Durable que nous avons menée jusqu'en 2010, nous avons fait réaliser plus de 25 M€ de travaux sur 5 ans. Là, à peu près 740 logements sur 5 ans, cela aura un effet important sur l'économie et notamment sur le secteur du bâtiment, et c'est excellent pour les artisans parce que, la plupart du temps, les propriétaires feront appel à des artisans locaux bien évidemment. Je crois que, vraiment, c'est un bon investissement, c'est le meilleur investissement que nous pouvons faire pour l'économie locale. Alors ce n'était pas évident de mobiliser tous nos partenaires parce que, quand nous terminons une OPAH, on nous dit souvent au niveau de l'administration : « là, maintenant, vous ne pourrez pas en refaire dans l'immédiat ». C'est un discours assez habituel. Et puis, finalement, nous leur expliquons que nous voulons continuer, et je dois dire que cette fois-ci l'administration nous a donné un coup de main qu'il faut saluer –quand c'est le cas, il faut le dire– pour que nous accélérions le lancement de cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. J'ajouterai que l'intérêt de ces procédures –l'expérience nous l'a démontré depuis une dizaine d'années– c'est que cela génère des travaux sur toutes les communes de la Communauté d'Agglomération.

Au départ, nous nous disions que ce serait concentré sur Aurillac, Arpajon et Ytrac, et l'expérience a démontré que cela marche dans toutes les communes. Il n'y a pas de communes qui n'en bénéficient pas ; ce qui est aussi une excellente chose.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce dossier qui me paraît important. C'est une vraie bonne nouvelle pour le territoire d'avoir le feu vert pour lancer cette nouvelle Opération Programmée.

Y a-t-il d'autres observations ou des questions ? Je n'en vois pas Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. La délibération n°2016/170 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2016/171 : TRANSFERT DE COMPÉTENCES ET MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

DÉLIBÉRATION N° 2016/172 : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET FORMALISATION DU CHAMP D'INTERVENTION DE LA CABA AU TITRE DE SES COMPÉTENCES STATUTAIRES

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Il nous reste à examiner deux délibérations de procédure, mais il est indispensable d'y passer. Vous avez d'abord une délibération sur le transfert de compétences et la mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération, et ensuite une délibération sur la définition de l'intérêt communautaire et la formalisation du champ d'intervention de la CABA au titre de ses compétences statutaires.

On pourrait penser qu'il s'agit des effets bénéfiques et heureux de la Loi NOTRe qui est un instrument de simplification tout à fait connu et célèbre, que nous n'avons modifiée que 7 fois au niveau législatif depuis qu'elle a été votée ! Il se trouve que, dans les obligations découlant de cette œuvre législative, cela génère l'obligation pour nous de modifier nos compétences et donc de modifier nos statuts. Ce n'est pas la première fois que nous modifions les compétences de notre Communauté d'Agglomération puisqu'en fonction de l'évolution de notre collectivité, nous avons été amenés à le faire à plusieurs reprises.

Par rapport à la Loi NOTRe, il est obligatoire que nous nous conformions à de nouvelles dispositions législatives en actualisant nos statuts puisqu'il y a des évolutions entre les compétences obligatoires et les compétences optionnelles. Nous avons – cela permet d'ailleurs de le relever à chaque fois – déjà quand même une intégration assez avancée au niveau des transferts de compétences qui ont été réalisés par notre collectivité. Il y a certaines compétences qui étaient exercées jusqu'ici à titre optionnel qui deviennent obligatoires, d'autres compétences dont le périmètre était strictement défini par l'intérêt communautaire qui sont transférées de façon pleine et entière à la Communauté d'Agglomération.

A la suite de la Loi NOTRe, qui a changé le système des compétences obligatoires et optionnelles, il y a maintenant 7 compétences obligatoires, que nous en ayons envie ou que nous n'en ayons pas envie. Il y a :

1) la compétence « développement économique » que nous avons déjà, avec quand même des évolutions sur ce que recoupe cette compétence puisqu'il y a eu des définitions plus précises apportées par la Loi NOTRe, et c'est ainsi que nous nous substituons à nos Communes dans le cadre des Zones d'Activités Économiques ; nous l'avons vu tout à l'heure pour Saint-Paul et pour Jussac. Nous en avons dénombré deux, sur lesquelles nous avons travaillé tout à l'heure.

De la même façon, la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire constituent un nouveau champ d'action pour l'Agglomération avec une nécessité de répartir les actions entre les niveaux communal et intercommunal ; d'où la précision là-dessus qui sera donnée dans la deuxième délibération sur l'intérêt communautaire parce que, là, il faut le faire en totale harmonie par exemple avec la Ville d'Aurillac ; il ne s'agit pas non plus de bouleverser des équilibres qui fonctionnent correctement.

Dans la politique économique, il y a la promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme qui est transférée, mais elle était déjà opérée par la Communauté d'Agglomération parce que nous étions déjà en avance sur un certain nombre de compétences devenues obligatoires que nous avons déjà prises.

2) l'aménagement de l'espace communautaire. Là, nous pouvons citer le SCoT et le Plan Local d'Urbanisme.

3) l'équilibre social de l'habitat avec le Programme Local de l'Habitat, la politique du logement d'intérêt communautaire et nous venons d'en avoir une illustration avec la nouvelle Opération Programmée, les réserves foncières, les opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées et l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) la politique de la ville. Là, il n'y a pas de modifications.

5) l'accueil des gens du voyage. Nous avons déjà cette compétence qui concerne l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil. Mais c'est une compétence qui devient obligatoire.

6) la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Nous avons déjà cette compétence, mais au titre de la compétence optionnelle, alors que maintenant c'est devenu une compétence obligatoire.

7) la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (dénommée GEMAPI). C'est une compétence, là, qui doit être transférée aux Agglomérations le 1^{er} janvier 2018. Nous faisons donc apparaître dans nos statuts cette compétence en précisant expressément que le transfert ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne les compétences optionnelles, le Code Général des Collectivités Territoriales, revu et corrigé par la Loi NOTRe, dispose que la CABA doit en outre exercer, au lieu et place des communes, au moins 3 compétences sur les 7 qui sont listées. Il faut reconnaître que c'est plutôt directif. L'autonomie des collectivités, c'est autre chose.

Ainsi, au vu des compétences d'ores et déjà exercées par la CABA, il est proposé de retenir, pour l'heure, les 3 compétences optionnelles suivantes que nous exerçons déjà et sous cette rédaction depuis plusieurs années, à savoir :

1) l'eau ;

2) en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores où là nous avons du travail mais nous ne sommes pas les seuls, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

3) la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Ce que nous avons déjà.

Ces compétences optionnelles ne sont pas segmentables.

Enfin, il vous est proposé de retenir 7 compétences facultatives que nous exerçons d'ores et déjà, ce qui démontre d'ailleurs que nous étions assez en avance, à savoir :

- 1) L'assainissement des eaux usées ;
- 2) L'enseignement supérieur ;
- 3) La sécurité civile ;
- 4) L'aménagement numérique ;
- 5) Le tourisme ;
- 6) L'orientation des jeunes et l'insertion par l'activité économique ;
- 7) Les services communs créés en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces compétences étaient pour la plupart déjà répertoriées dans nos statuts. Pour les autres, il s'agit simplement d'officialiser les actions que nous menions jusqu'à ce jour et qui ne semblaient pas pouvoir intégrer en tant que telles les compétences obligatoires et optionnelles évoquées précédemment.

Il sera précisé en outre que, pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire, une délibération spécifique portant définition de l'intérêt communautaire est proposée parallèlement à la présente délibération relative aux compétences exercées par la Communauté d'Agglomération.

La première délibération a pour objet d'adopter les statuts tels que je viens de résumer les propositions qui vous sont faites en m'autorisant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Bien évidemment, je passe à la deuxième délibération qui est la conséquence de la première. C'est la nécessité à nouveau de définir l'intérêt communautaire qui est l'un des éléments constitutifs du pacte statutaire conclu entre les communes.

Quand on définit l'intérêt communautaire, cela revient à distinguer dans une compétence donnée les actions et les équipements qui continueront à relever du niveau communal, de ceux qui par leur étendue, leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière ou leur rayonnement sur le territoire intercommunal, doivent être gérés par la Communauté d'Agglomération et donc lui être transférés. La notion d'intérêt communautaire doit donc être comprise, pour les domaines concernés, comme un élément complémentaire de la rédaction statutaire des compétences de la CABA. Elle n'a pas toutefois vocation à apparaître en tant que telle dans les statuts approuvés par l'autorité préfectorale. D'où le fait que nous avons deux délibérations.

Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, la modification de l'intérêt communautaire se fait par délibération du Conseil Communautaire à la majorité des deux tiers des membres qui le composent, alors qu'auparavant l'intérêt communautaire était défini à la majorité qualifiée requise pour la création des communautés, soit les 2/3 des Conseils Municipaux des communes membres représentant la moitié de la population ou inversement.

Vous avez ensuite dans cette délibération la définition de l'intérêt communautaire attaché à certaines de nos compétences. L'objet étant d'avoir une définition précise pour éviter les difficultés de compétences et pour savoir, Communes et Intercommunalité, ce qui est de la compétence des uns et des autres, en ayant un intérêt communautaire précisément défini.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

En matière de développement économique, nous avons listé en matière de développement économique ce qui relève de l'intérêt communautaire.

Comme je le disais tout à l'heure et en accord avec le Maire d'Aurillac, sur la politique locale du commerce, nous avons mis le minimum, me semble-t-il. En ce sens, sont d'intérêt communautaire :

- les actions de promotion et de valorisation des activités commerciales que sont la Foire-Exposition (nous nous en occupons déjà), le Salon de l'Habitat et des Loisirs (C'est Charly qui s'en occupe avec la SEMAD) ;
- le Centre des Congrès et le Prisme ;
- l'aire événementielle.

Comme cela, ce qui n'est pas écrit là-dedans ne relève pas de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Sur l'aménagement de l'espace communautaire, nous avons listé les zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, en l'occurrence :

- la ZAC de la Sablière ;
- la ZAC du Puy d'Esban.

En matière d'équilibre social de l'habitat, nous avons cité :

- La politique du logement d'intérêt communautaire. En ce sens, sont reconnus d'intérêt communautaire :
 - la participation à la réalisation de résidences universitaires ;
 - le guichet unique pour le logement des étudiants.
- Les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.
- Les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.
- L'action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. En ce sens, sont reconnus d'intérêt communautaire :
- le soutien financier aux opérations programmées et objets d'un conventionnement avec l'ANAH ;
- la participation au CLAJ.
 - L'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire, dont la pépinière de logements de la Contie.

SUR LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES, nous avons fait la même chose.

- Sur les équipements sportifs, nous avons listé tout ce qui relève de la compétence CABA, en l'occurrence nos équipements déjà réalisés sur le sport.
- Nous avons listé aussi nos équipements culturels. Vous en avez la liste dans la délibération.

ENFIN LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Sur l'aménagement numérique, nous avons repris ce que nous avons déjà intégré dans l'intérêt communautaire, dont :
 - le projet ARTERIA,
 - le soutien au projet Très Haut Débit de la Région Auvergne.
- En matière de tourisme, nous avons listé tous les équipements sur lesquels la Communauté d'Agglomération est directement intervenue et qu'elle porte.

Voilà le tour de la question que nous avons fait. J'en remercie la Direction Générale et les Services d'avoir beaucoup travaillé là-dessus parce que ce n'est pas très facile à réaliser.

Vous avez, en annexe aux deux délibérations, la version consolidée des statuts et de la définition de l'intérêt communautaire.

Voilà la présentation de ces deux délibérations découlant de l'avancée législative majeure que j'ai souvent soulignée...

Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions là-dessus ? C'était un peu rébarbatif mais il fallait que je vous fasse cette présentation. Madame LOUBEYRE, vous avez la parole.

Mme LOUBEYRE.- Merci. Monsieur le Président, simplement, sur le listing je ne retrouve pas la Plantelière.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'avons peut-être pas tout mis.

Mme BIGEON.- C'est cité dans la délibération sur l'intérêt communautaire.

Mme NUGOU.- Dans la version consolidée que vous avez, vous avez l'intérêt communautaire qui est repris dans les cadres grisés, et ce qui est en bleu, cela relève du commentaire. Donc, effectivement, ce n'est ni dans les statuts, ni dans l'intérêt communautaire à proprement parler. Il y a peut-être des modifications à apporter, mais en tout cas, ces points-là aujourd'hui, indiqués en bleu, ne font pas partie de l'intérêt communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Ecoutez, nous allons la mettre entre parenthèses, et nous modifierons le texte si nécessaire.

Je rappelle que chaque commune devra délibérer là-dessus.

En fait, dans l'environnement, il est bien indiqué « l'aménagement et la gestion du site de la Plantelière ». Nous pouvons considérer que c'est bon.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. Les délibérations n°2016/171 et 172 sont adoptées à l'unanimité.

Je demande à chacun des Maires de faire voter la première délibération dans chaque Conseil Municipal.

**DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION
ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 26 septembre 2016**

(Pas d'observations – Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des décisions).

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 23 h 20)
